

phères ardentes, et non encore, de la présence habituellement des veaux avaient, en arrivant, présenté une requête; elles l'avaient renouvelée...

La lettre du 31 mai 1864 à Monseigneur Baillargeon, portait les arguments décisifs, peut-on croire; la réponse favorable arrivait le 7 juin suivant. Au couvent de Somerset, comme à celui de Deschambault, l'on s'en tiendra à une messe hebdomadaire et la Sainte Réserve sera gardée perpétuellement.

Le 14 juin 1864, Monsieur l'abbé Edmond Langevin, secrétaire de l'Archevêque, envoie un ciboire. Madame Cormier, épouse de l'Honorable M. Charles Cormier et Mademoiselle Emma, sa fille, jeune pensionnaire au couvent, cèdent aux suggestions de leur libéralité et de leur zèle eucharistique. Elles s'occupent du tabernacle et de la parure de l'autel.

et, cette fois, le ciboire doré se referma sur son Hôte divin. On l'avait désiré près de trois ans. Il y eut encore des années difficiles à traverser. Le couvent aussi connut la pauvreté, la pauvreté noire parfois. On entrevit la perspective cruelle de fermer ses portes. Mais non, il est resté ouvert aux enfants des travailleurs.

M. le curé Joseph Matte, curé-fondateur du Couvent est décédé le 19 avril 1866. Il fut remplacé par son frère, M. l'abbé Damase Matte.

Les matières enseignées au Couvent étaient: lecture, arithmétique, grammaire française et anglaise, analyse grammaticale dans les deux langues, analyse logique, géographie, histoire sainte, histoire ecclésiastique, histoire du Canada, histoire romaine, traduction, botanique, cosmographie, tenue de livres, musique instrumentale et vocale, etc...

Les Supérieures du Couvent





Corporation Municipale
de la 
 **Paroisse de Princeville**


MAIRE: M. Fernand Rivard

CONSEILLERS

M. René Lemieux	M. Alain Légaré
M. Lionel Gagné	M. Peter Heeremans jr
M. Fernand Ruel	M. Robert Allard

Secrétaire-Trésorier: M. Lucien Boutin

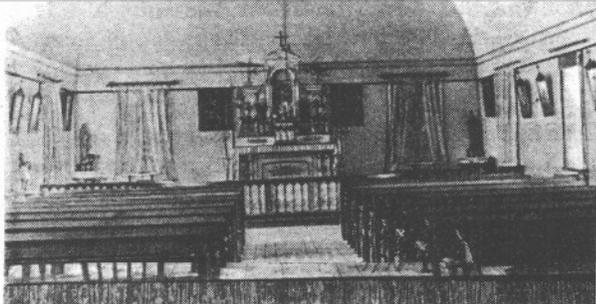
FONDÉE EN 1848

**Félicitations et meilleurs voeux
à la population de Plessisville**



Le Conseil de la Municipalité de Sainte-Julie


M. Lauréat Michaud, maire
M. Gaétan Nadeau, conseiller siège no 1
M. Benoît Marcoux, conseiller siège no 2
M. Pierre Manningham, conseiller siège no 3
M. Denis Côté, conseiller siège no 4
M. Gilles Dion, conseiller siège no 5
M. Raymond Godbout, conseiller siège no 6
Mme Danielle B. Bilodeau, sec.-trés.

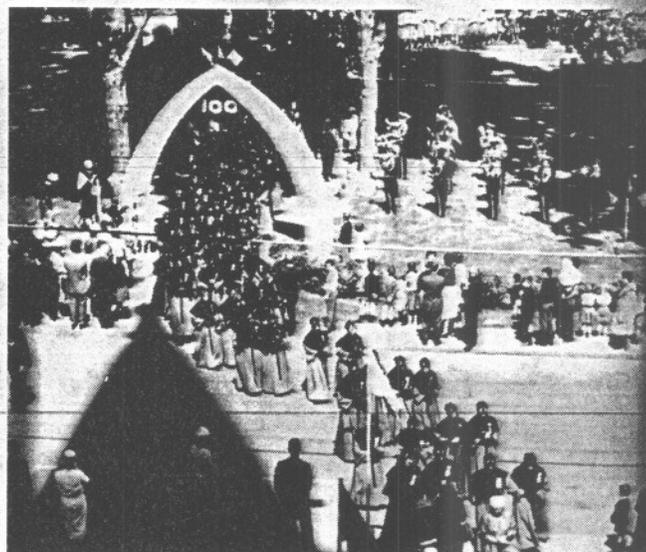


Chapelle du couvent en 1918.

Le 1er décembre 1937, après maintes sollicitations, le Couvent de Plessisville est doté d'une école ménagère. Les religieuses s'aperçoivent d'un besoin de locaux nouveaux. Grâce au dévouement de M. P.A. Painchaud, alors président de la commission scolaire, les travaux d'agrandissement pour une école ménagère débutent en sept. 1939 pour se terminer au printemps 1940.



Le couvent, après la construction de l'aile réservée à l'Ecole Ménagère en 1940.



En 1961, tout Plessisville fête le centenaire du Couvent.

En 1880, on ouvrit deux classes pour les garçons, puis en 1886, on fit la construction d'une aile au premier Couvent. Cette aile comprenait la chapelle et la salle des élèves pensionnaires.

Quelques actes notariés au greffe d'O. Cormier eurent lieu, concernant la cession du terrain en vue de la construction du nouveau couvent. Le 7 décembre 1868, sous le numéro 3882. Cession Conditionnelle par la Corporation Scolaire de St-Calixte aux Soeurs de la Charité de Québec à savoir: Un terrain situé dans le village de Plessisville de Somerset, sur le huitième rang du Township de Somerset-Sud, faisant partie du lot de terre numéro vingt-huit, contenant cent-quarante-neuf pieds français ou environ de front, sur deux-cent-quatre-vingt-huit pieds et demi environ de profondeur, borné en front, par le Sud ou Chemin Public, en profondeur au Nord à l'emplacement

possédé par Mlle Pélagie Ducharme, joignant par le Nord-Est au terrain de dame Elizabeth-Anne Marrett épouse de l'Honorable Louis Massue, et par le Sud-Ouest à la route du septième rang; avec une grand bâtisse à deux étages, servant de Couvent, et toutes les autres, bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

7 décembre 1868 (greffe d'O. Cormier)

No. 3882. Cession conditionnelle par la corporation scolaire de St-Calixte aux Soeurs de la Charité de Québec.

Par devant le Notaire Public pour la Province de Québec, résident au Village de Plessisville de Somerset, district d'Arthabaska, comté de Mégantic et le témoin ci-après soussigné.

Furent présents Pierre-Onésime Triganne Ecuyer, marchand et messieurs François-Octave Chabot, Nicolas St-Hilaire, Onésime Laurendeau et Pierre Morissette; ces derniers cultivateurs et tous dûment élus commissaires d'école et le dit Pierre-Onésime Triganne Ecuyer, étant le président des dits commissaires, formant la corporation scolaire de St-Calixte de Somerset-Sud, et résidents tous les dits commissaires en la dite paroisse St-Calixte de Somerset, excepté le dit Mr Triganne président comme sus dit, résident au dit Village de Plessisville de Somerset. Lesquels dits messieurs commissaires d'école en vertu d'un acte d'autorisation de l'Honorable Chauveau, Ministre de l'Instruction Publique, datée à Québec, le quatorzième jour du mois de septembre dernier et signée par le dit Honorable Chauveau.

Laquelle dite autorisation est demeurée annexée à la minute des présentes pour y avoir recours au besoin, ont volontairement reconnu et confessé par ces présentes avoir cédé, quitté, abandonné et transporté dès maintenant et à toujours et promettent en leur dite qualité de commissaires d'école, garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques, aux Révérendes Soeurs de la Charité de Québec représentées par les Révérendes dames Mary Mahon, dite Soeur St-Louis, Supérieure, Cécile Lamothe dite Soeur Marie de Jésus, assistante, Elize Blouin dite Soeur Saint-Roch, maîtresse des Novices de l'Hospice des Soeurs de la Charité de Québec. Lesquelles dites Soeurs de la Charité, ayant dénommé comme leur procureur à l'effet du présent acte L'Honorable Charles Cormier, Sénateur, Marchand de Plessisville de Somerset par et en vertu d'une procuration Notariée, passée devant Mre Cy. Tessier, Notaire à Québec, en date du quatre juillet dernier, sous le numéro deux mille neuf cent cinquante cinq. Le dit Honorable Charles Cormier, Procureur comme susdit, à ce présent et acceptant pour et au nom des dites Soeurs de la Charité, savoir: Un certain terrain situé dans le dit Village de Plessisville de Somerset, sur le huitième rang du Township de Somerset-Sud, faisant partie du lot de terre numéro vingt-huit, contenant cent quarante-neuf pieds français ou environ de front, sur deux cent quatre-vingt-huit pieds et demi ou environ de profondeur, borné en front par le Sud au Chemin Public, en profondeur, au Nord, à l'emplacement possédé par Mlle Pélagie Ducharme joignant par le Nord-Est au terrain de dame Elizabeth Anne Marrett, épouse de L'Honorable Louis Massue, et par le Sud-Ouest à la route du Septième rang; le tout tel qu'il est actuellement, clôturé et entouré; avec une grande bâtisse à deux étages, servant de couvent, et toutes autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le dit terrain ainsi que les dites bâtisses et dépendances appartenant à la dite corporation scolaire suivant justes et valables titres.

Cette cession est ainsi faite à la charge par les dites Soeurs de la Charité de payer à L'Honorable Louis Massue ou à ses représentants la somme de dix-huit piastres courant comme rente foncière, tel et suivant que le constate un certain acte de vente par la dite dame Marrett, par son procureur, le dit Honorable Louis Massue, à la dite corporation scolaire, devant le Notaire soussigné et son confrère, en date du seize octobre mil huit cent cinquante-six, sous le numéro seize cent soixante et dix, par lequel acte, la dite dame Marrett aurait cédé aux dits commissaires la plus grande partie du dit terrain. Et aussi de répondre aux frais de Voirie auxquels les dits Commissaires d'école y étaient tenus d'après leurs actes de cession.

Encore de plus expressément convenu entre les parties que les dites Soeurs de la Charité seront strictement obligés de faire assurer contre les dangers du feu toutes les Bâtisses ci-dessus mentionnées construites sur le terrain susdécrit ainsi que celles qu'elles y feront construire à l'avenir afin de donner une sûreté nécessaire et satisfaisante, au désir des dits commissaires et de leurs représentants à l'avenir.

EXAMEN DE LA VUE VERRES DE CONTACT

DR. YVON BEDARD O.D.
OPTOMETRISTE

1484 AVE ST-LOUIS PLESSISVILLE

TÉL.: 362-3939

(819) 362-3489

**BOUTIQUE DE LA
FUTURE MAMAN ENR.**

Françoise Bolduc, prop.

Confection
pour Dames

Maternité
et Uniformes

1584 ST-LOUIS • PLESSISVILLE, QUÉ. • G6L 2M9

Et enfin cette cession est consentie à la condition que l'école élémentaire sous le contrôle des Commissaires d'écoles de la dite municipalité continuera à être tenue dans la dite municipalité par les Soeurs de la Charité. Qu'il y sera réservé un espace et des classes suffisantes pour cet objet et proportionnées au nombre d'enfants de la dite municipalité en état de les fréquenter et que ces classes constitueront une école élémentaire sujette à toutes les lois et à tous les règlements qui ont été ou seront faits par la Législature, le Conseil de l'Instruction Publique ou le Ministre de l'Instruction Publique pour la conduite, direction et inspection des écoles en cette Province; et que dans les cas où les dites Soeurs ne se conformeraient point à toutes les clauses et conditions du dit acte, les dits commissaires ou leurs successeurs auront le choix ou de reprendre possession du dit terrain et des édifices et constructions qui s'y trouveront, en indemnisant les dites religieuses à dire l'expert pour les Constructions qu'elles pourraient avoir faites ou d'exiger également à dire d'expert des dites Religieuses, une somme représentant la valeur actuelle de la propriété cédée.

Au moyen de quoi les dits Commissaires transportent aux dites Soeurs de la Charité et pour les fins de l'éducation comme susdit, tous les droits de propriété et autres qu'ils ont et peuvent avoir, demander et prétendre en et sur ce que sus cédé voulant qu'elles en jouissent comme sus dites. Les dites parties révoquant et annulant par les mêmes présentes un acte de cession fait dans le même but, et passé devant le Notaire soussigné et témoin, en date du vingt de juillet dernier (1863), sous le numéro trois mille huit cent trente et un.

Fait et passé au dit Village de Plessisville de Somerset, demeure de M. Pierre Vigneau, tailleur et secrétaire-trésorier de la dite corporation scolaire, le sept de décembre après midi, mil huit cent soixante et huit sous le numéro trois mille huit cent quatre-vingt-deux, en présence de sieur Pantaléon Painchaud, cultivateur de St-Calixte de Somerset, témoin pour ce exprès appelé et a signé ainsi Messieurs Le Président Chabot, Lorandeu, St-Hilaire et le dit M. Cormier, Procureur avec nous Notaire, ayant le dit Morissette déclaré ne le savoir de ce enquis après lecture faite.

P.O. Triganne, Président
François Octave Chabot
Onésime Laurendeu
N. St-Hilaire
Pierre X Morissette
C. Cormier, Procureur
P. Painchaud, témoin

O. Cormier, N.P.

No. 1934/68

Attendu que par acte du vingt juillet mil huit cent soixante et huit, les Commissaires d'Ecoles de Somerset ont cédé aux Révérendes Soeurs de la Charité de Québec, un terrain qu'ils possèdent dans le Village de Plessisville de Somerset faisant partie du vingt huitième lot du huitième rang du Township de Somerset, de la contenance de cent quarante pieds mesure française ou environ de front, sur deux cent quatre-vingt et demi de profondeur, avec les bâtisses dessus construite, le dit acte ayant été consenti aux conditions suivantes savoir: de payer à l'Honorable Louis Massue ou ses représentants la somme de dix-huit piastres de rente annuelle, de répondre aux frais de voirie auxquels est assujetti le dit lot, de faire assurer contre le feu les bâtisses actuellement construites ainsi que celles qui pourraient l'être par la suite, d'employer la dite bâtisse aux fins de l'éducation et de faire ratifier le dit acte par le Surintendant de l'Education, voulant dire le Ministre de l'Instruction Publique.

Et attendu qu'il me paraît nécessaire pour éviter des difficultés par la suite, d'ajouter d'autres conditions à celles-ci, ci-dessus mentionnées:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la cinquante-quatrième clause du Chapitre quinze des Statuts Refondus du Bas-Canada, les dits Commissaires sont par ces présentes autorisés à consentir aux dites Religieuses un acte de cession en tout semblable à celui déjà consenti et ci-dessus mentionné avec l'addition de la clause suivante:

"La Caisse populaire de Plessisville, une présence dans le milieu depuis 51 ans".



**LA
CAISSE POPULAIRE
DE PLESSISVILLE**

siège social
1658, st-calixte, c.p. 187
plessisville, (arthabaska), québec
G6L 2Y7
(819) 362-3237

comptoir
1973, rue bilodeau
plessisville, (arthabaska), québec
G6L 3J1
(819) 362-6351

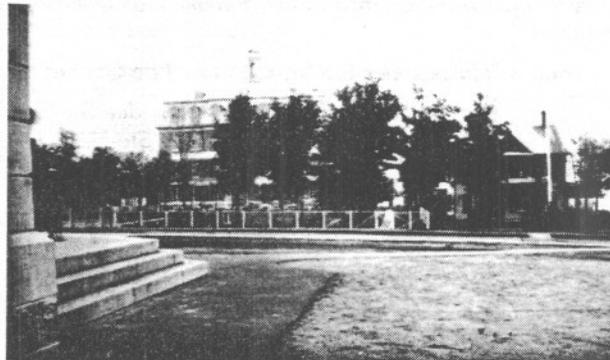
Un lopin de terre de forme irrégulière situé dans le huitième rang sur le vingt-huitième lot du Township Somerset, comprenant et mesurant trente mille six cent pieds de terre en superficie, suivant le procès verbal dressé par F.L. Poudrier, Ecuyer, Arpenteur, en date du 13 mai 1856, lequel terrain borné au Sud-Est par le chemin public et par le Sud-Ouest par une route conduisant du huitième rang au septième, au Nord-Est au terrain de la corporation scolaire, aujourd'hui le terrain du Couvent et au Nord au terrain de Madame Massue.

À la condition que l'école élémentaire sous le contrôle des Commissaires d'Ecoles de la dite Municipalité continuera à être tenue dans la dite Municipalité par les Soeurs de la Charité qu'il y sera réservé un espace et des classes suffisantes pour cet objet et proportionnées au nombre d'enfants de la municipalité en état de les fréquenter et que ces classes constitueront une école élémentaire sujette à toutes les lois et à tous les règlements qui ont été ou seront faits par la Législature, le Conseil de l'Instruction Publique ou le Ministre de l'Instruction Publique pour la conduite, direction, et inspection des écoles en cette Province; et que, dans les cas où les dites Soeurs ne se conformeraient point à toutes les clauses et conditions du dit acte, les dits Commissaires ou leurs successeurs auront le choix ou de reprendre possession du dit terrain et des édifices et constructions qui s'y trouveront en indemnisant les dites Religieuses à dire d'expert pour les constructions qu'elles pourront avoir faites, ou d'exiger également à dire d'expert des dites Religieuses, une somme représentant la valeur actuelle de la propriété cédée.

Donnée à Québec, au Ministère de l'Instruction Publique ce quatorzième jour du mois de septembre de l'année mil huit cent soixante et huit.

P.J.O. Chauveau
Ministre de l'Instruction Publique

Le 16 mai 1885, lors du grand feu au village, la fonderie, l'église et 63 maisons furent détruites. Le Couvent fut sauvé grâce au dévouement héroïque de M. Joseph Chabot, marguillier. Il risqua sa vie pour aller éteindre le feu déjà pris sur le toit. Quatre-vingt familles se trouvaient sans abri et sans pain. Mère Marie-du-Sacré-Coeur, supérieure générale des Soeurs de la Charité de Québec vint passer quatre jours au couvent, distribuant secours matériels et spirituels aux familles sinistrées. En reconnaissance de la protection accordée, les statues de St-Joseph et de la Sainte-Vierge furent placées dans les parterres du Couvent, le 14 juillet 1888.



Le 20 septembre 1900, est remarquable dans les annales du couvent. Ce fut le commencement des travaux du couvent actuel. La bénédiction eut lieu le 10 novembre 1901, par Monseigneur l'Archevêque Louis-Nazaire Bégin. L'ancien couvent fut démoli par après.

Peu après 1900, les Soeurs ne voulant plus la présence de garçons à leur couvent et l'académie des garçons n'étant pas encore construite (1919), l'école des garçons est logée dans l'ex-maison du Dr. Bergeron. (à droite sur la photo)

Résolution de reprises des classes de garçons par la Commission Scolaire

HOSPICE DES SOEURS DE LA CHARITÉ, Québec, 3 mars 1901

À sa Grandeur Monseigneur L. N. Bégin, Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Je regrette de venir encore ajouter à votre travail, en priant Votre Grandeur de bien vouloir examiner le dossier qui accompagne cette lettre. Il s'agit de l'offre de MM. les Commissaires de Plessisville.

Notre Révérende Mère Supérieure a rencontré ces Messieurs en janvier dernier, à Somerset et n'a pu leur faire entendre raison. Il s'agirait pour nous d'accepter leur dernière résolution en date du 13 janvier dernier, la nôtre se trouve sur le revers de cette lettre. Mère Supérieure nous écrit de St-Charles de faire pour le mieux après avoir consulté Votre Grandeur.

Nous serons prêtes à nous rendre à l'Archevêché, Sr Assistante et moi, dès que vous pourrez nous recevoir, Mr notre Aumônier devant aller à Somerset demain, pourrait peut-être se charger de votre réponse.

Avec l'hommage de mon profond respect,
J'ai l'honneur d'être
Monseigneur

De Votre Grandeur
La très humble fille en N.S. Sr Ste-Théodore

RÉSOLUTION DES SOEURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC

À une assemblée du Conseil des Soeurs de la Charité de Québec, ce dix-neuvième jour de décembre mil neuf cent, convoquée à l'effet de prendre en considération une résolution de MM. les Commissaires de la municipalité scolaire no 1 de la paroisse de Plessisville, en date du 28 octobre dernier, par laquelle, MM. les Commissaires offraient aux Soeurs de la Charité, pour aider à la construction de leur Couvent, une somme de quinze cents piastres (\$1 500) moyennant:

1. que les dits Commissaires aient toujours le droit de reprendre leurs classes de garçons, une ou plusieurs, sans que les Soeurs puissent remettre les autres;
2. que dans le cas ou les dits Commissaires reprendraient une ou plusieurs classes, les Soeurs de la Charité continueraient à tenir les autres classes, au prix déjà établi; le prix donné aux Soeurs diminuant avec le nombre de classes et réduit de la somme allouée à la classe qui aura été ainsi séparée par MM. les Commissaires.

Après délibération, il a été décidé à l'unanimité:

1. de remercier MM. les Commissaires de l'aide qu'ils veulent bien donner au Couvent de Plessisville, tenu par les S.S. de la Charité;
2. que les conditions posées dans la dite résolution, ne peuvent être acceptées de la Communauté, attendu que le prix de \$105. pour chaque classe élémentaire de garçons, n'a été accepté qu'à cause de la compensation du prix de la classe modèle (\$200).
3. que les conditions posées par MM. les Commissaires sont modifiées de manière à laisser les Soeurs libres comme elles le sont actuellement, les dites Soeurs s'engagent à continuer pendant deux autres années à faire ou à faire faire ces classes de garçons, tel que maintenant au même prix, à moins que le salaire des institutrices ne soit élevé par ordre du Conseil de l'Instruction Publique.

Fait à l'Hospice des S.S. de la Charité de Québec, le 19ème jour de décembre 1900.

Sr C. Deschênes, dite Ste-Christine, Supérieure
Sr J. Auger, dite Ste-Hélène, Assistante
Sr A. Gagné, dite St-Alexis. M. des Voo.

Sr E. Sirois, dite Ste-Théodore, Dép.
Sr C. Sylvain, dite Ste-Catherine, Hosp.
AAQ 61 CD, Plessisville I, 224

Plessisville, 1 avril 1901

À Monseigneur L. N. Bégin, Archevêque

Monseigneur,

C'est sous l'empire d'une bien vive émotion que j'ose soumettre à la considération de votre Grandeur, les questions qui depuis le mois de décembre agitent les esprits ici et menacent de semer dans notre paroisse et notre village, la discorde, les procès, et qui plus est, la haine et le manque de confiance envers les autorités les plus respectables.

Il vous plaira sans doute, Monseigneur de me lire jusqu'au bout, quans il vous sera donné, le témoignage de mon profond respect, de mon entière soumission à vos décisions, non seulement à titre de commissaire d'écoles de mon village, mais aussi à celui de père de famille désirant vivre et mourir en harmonie avec la Ste Eglise catholique dont vous êtes le si digne et si zélé chef dans l'archidiocèse de Québec.

Il m'est agréable, veuillez le croire Monseigneur, de vous donner ce témoignage, aujourd'hui même, en vous soumettant nos griefs et en sollicitant de votre coeur de père de la grande famille des fidèles de l'archidiocèse de Québec, la faveur que vous ne refusez pas à vos chers et bien-aimés fidèles des autres paroisses sous votre haute direction, lesquels comme nous, préfèrent soumettre au seul tribunal légitimement reconnu, leurs différends, leurs demandes, des redressements des torts causés, plutôt que de s'adresser aux tribunaux civils, lesquels seraient parfois trop avides de légiférer dans ces cas.

Je vous soumets donc humblement, Monseigneur, qu'il a toujours été, et qu'il est toujours du désir des commissions, et des contribuables de ce village, d'aider, de supporter de tout leur pouvoir la communauté des dames de la Charité ici à Plessisville, et il me suffit d'informer votre Grandeur des sacrifices que nous nous sommes imposés dans le passé entre-autres, le don complet d'un couvent au prix d'un peu plus de huit mille piastres, l'abandon des taxes imposées pour l'éducation des grands garçons depuis plus de vingt ans, en faveur de l'institution des Soeurs de la Charité, lesquels grands garçons âgés de treize à quatorze ans jusqu'à l'âge de dix-sept à dix-huit ans, au nombre de plus de cinquante, font le désespoir de notre digne curé et des pères et mères de famille, faute d'écoles et d'emploi, et de moyens pour leur procurer ailleurs, ce dont il pourrait si bien se procurer dans notre future ville.

Afin de vous persuader de notre sincère désir de contribuer comme dans le passé et suivant nos ressources aux exigences du moment, et au maintien de notre chère institution des Soeurs de la Charité, qu'il me soit permis Monseigneur de soumettre humblement à votre considération, l'offre que nous avons fait aux Révérendes Dames de la Charité d'une somme de quinze cents piastres pour loger nos garçons pendant dix années, en outre du salaire déjà accordé dans le passé aux institutrices de l'institution.

Cet offre, Monseigneur, a été soumis à la Révérende Soeur Ste-Christine, Supérieure Générale, par Messieurs les commissaires, lesquels se sont fait un devoir de se rendre en corps au monastère, et fût nettement, péremptoirement refusé, pour la bonne raison qu'il avait été décidé définitivement qu'à l'avenir, les Soeurs de la Charité n'enseigneraient plus à nos garçons, et nous fûmes officiellement avisés d'avoir à loger nos garçons ailleurs, la Révérende Supérieure ajoutant que le nouvel édifice devait servir de pensionnât pour les filles seulement.

Dans cette circonstance, il était strictement du devoir des commissaires de s'assurer un logement confortable pour nos garçons et nous fûmes très heureux dans le projet d'échange de bâtisses que nous avions occupées autrefois pour l'école des grands garçons, et cet échange nous donne aujourd'hui, si nous signions le contrat, un profit avoué, reconnu de plus de trois mille piastres.

Il vous sera sans doute agréable de rappeler à votre Grandeur cette construction qu'elle daigna visiter dans nos intérêts lors du dernier incendie de notre temple à peine terminé, alors que vous nous adressâtes ces paroles consolantes: "Réjouissez-vous, car le Tout-Puissant dans son infinie miséricorde vous a conservé ce magnifique édifice à quelques pas d'ici, qui vous permettra d'y célébrer les Saints-Offices, en attendant la reconstruction de votre église, et dans le cas ou la fabrique déciderait d'acquérir cet édifice, il n'y a pas de construction ni d'endroits plus propices pour votre futur collège". Or Monseigneur, je suis heureux de pouvoir vous informer que cet heureuse prophétie est à la veille de se réaliser et que c'est ce superbe édifice que la commission scolaire a décidé d'acquérir profitant des bonnes dispositions en faveur de l'éducation dont veut faire preuve Monsieur Joseph-Théodore Savoie, notre concitoyen, qui en est le propriétaire.

Cependant, Monseigneur, pour terminer cette transaction en faveur de nos grands garçons, il nous faut nécessairement consacrer pour les travaux à faire la somme de quinze cents dollars déjà refusée par les Dames Religieuses pour loger ces mêmes grands garçons, et clore ce marché avant que le temps arrêté pour ce faire soit écoulé.

Il me fait plaisir d'informer votre Grandeur que Messieurs les commissaires comprenant que les Révérendes Dames Religieuses sont les meilleures éducatrices de l'enfance ont décidé de leur offrir la garde et l'éducation des petits garçons en bas âge et de leur confier deux classes dont l'enseignement, comme aujourd'hui dans ces classes, serait donné par les deux jeunes institutrices laïques lesquelles reçoivent pour ce travail des Dames de la Charité, soixante-dix piastres par année, chacune.

Votre Grandeur, si elle daigne, comme j'en ai l'espoir, s'intéresser au cas qui nous occupe, voudra me permettre de lui soumettre un tableau comparatif du revenu que les Dames Religieuses recevront de ces deux petites classes.

Le commissariat dont je fais partie, offre:

-Salaire pour l'enseignement des deux petites classes à \$105.	\$210.
-Montant voté pour la location annuelle des 2 cl.	\$50.
-Montant à être voté et offert par une lettre, pour chauffage.	\$40.
	<u>Total</u> \$300.

Les Bonnes Soeurs payent pour l'enseignement dans ces deux classes.	\$140.
Différence en leur faveur, annuellement.	\$160.

Ainsi, il est tout à fait facile pour votre Grandeur de constater d'après ce tableau comparatif, combien les commissaires sont désireux de donner tout l'encouragement possible aux bonnes Soeurs puisque sur deux classes de petits enfants seulement, nous leur donnons l'occasion de recevoir le revenu annuel d'un capital prêté de trois mille deux cents dollars à 5% en outre du prix de l'enseignement pour ces classes.

Je crois qu'il est utile de vous faire connaître Monseigneur, que ces offres du commissariat ne sont fait que pour une année, nous soumettant au désir exprimé par le Révérend Mr. Godbout lors de sa visite, qu'à l'avenir, les Révérendes Dames Religieuses ne veulent accepter aucunes conditions qui frisent la servitude.

Je regrette d'avoir à déclarer à votre Grandeur que pour arriver à l'adoption d'un nouvel offre aux Dames Religieuses, il a fallu aux commissaires annuler une résolution déjà adoptée mais non mise en vigueur encore par l'Honorable Surintendant de l'Instruction Publique, le dit offre quoique voté de bonne foi, mettait les commissaires dans la pénible nécessité de se défendre en justice, sur poursuites personnelles lesquelles seraient déjà intentées contre eux.

Dans ce cas, il me sera sans doute permis Monseigneur de soumettre que l'idée première de notre vénéré pasteur telle qu'annoncée au prône l'automne dernier, de faire une demande d'aide indépendamment des commissaires, mise en pratique aujourd'hui, aurait un bon résultat si l'on considère que la paroisse, dont la générosité des fidèles n'a jamais été mise en doute, vient de donner environ quatre cents piastres pour aider la nouvelle construction du couvent, avec la perspective très encourageante de renouveler à diverses intervalles, afin de ne pas mettre leurs commissaires dans l'embarras.

Il est fort regrettable Monseigneur qu'un des commissaires, sans consulter les lois, ni ses confrères, et animé du désir de se rendre utile a décidé notre digne curé d'abandonner ce projet en échange d'une promesse, d'une résolution des commissaires votant le montant (à peu près) que Monsieur le curé espérait obtenir de la générosité des fidèles. Car c'est cet offre, qui aujourd'hui, est la cause de nos nouveaux troubles.

Je suis désireux de mettre à votre connaissance Monseigneur, qu'une demande de dons se fait actuellement pour l'achat d'un chemin de croix pour notre nouveau temple, qui sera ouvert aux fidèles que dans une année et que ces dons sont de cinquante et vingt-cinq piastres.

Il est à ma connaissance personnelle, Monseigneur, que plusieurs des généreux souscripteurs seraient désireux, avec l'approbation de notre digne pasteur, de faire ces dons en faveur des bonnes Soeurs afin de favoriser l'école des grands garçons, et de faire cesser les troubles.

Ces mêmes souscripteurs invoquent, à l'appui de leurs désirs généreux, que déjà nous sommes un chemin de croix d'une haute valeur, dont la richesse et la proportion ont été jugées nullement acceptables par notre pauvre et humble chapelle, que ce chemin de croix tout neuf ayant subi aucun dommage devrait suffire pour notre nouveau temple.

Permettez-moi d'ajouter que c'est aussi l'opinion de tous, que ce beau et grand chemin de croix est déjà destiné à être donné en pur don à une autre paroisse qui n'a pas eu à subir nos malheurs passés, ni à appréhender ceux qui pourraient (sans surprise) nous échoir d'un moment à l'autre.

Connaissant votre bon coeur et votre désir de nous voir vivre en paix, sous votre haute et sage direction, je vous prie humblement, mais avec confiance, de bien vouloir ne pas mettre à exécution, Monseigneur, le projet que vous avez prié Mr le curé de nous annoncer dimanche dernier au prône, de nous poursuivre en cours de justice, (nous commissaires), du moment que vous trouverez quelques droits contre nous, dans la révocation de la résolution que nous avons adoptée de bonne foi croyant être en accord avec la loi.

Je ne puis terminer cette trop longue lettre Monseigneur, sans me recommander à votre indulgence pour l'ennui qu'elle doit vous causer, et qu'il me soit permis d'invoquer en faveur de ma trop longue correspondance le refus de votre part, exprimé par Monsieur le curé, dimanche dernier, de ne recevoir aucune autre délégation de vos fidèles et dévoués administrés de St-Calixte au sujet de nos difficultés scolaires.

Comme faveur insigne de votre bon coeur, je vous demande humblement de nous relever de la sentence prononcée dimanche dernier contre nous, par Monsieur le curé, la dite sentence accompagnée de menaces et de souhaits de malheurs qui ont jeté la consternation dans le coeur de vos ouailles et dont je vous donne la traduction mot pour mot, afin qu'il vous soit donné Monseigneur d'en mesurer l'importance.

"Je ne vous assure pas que votre église ne croulera pas, mais ce dont je puis vous assurer en face de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est là dans son tabernacle, si les bonnes Soeurs de la Charité partent de Plessisville, votre église croulera et moi je les suivrai; j'aurai la consolation de les établir dans une paroisse où j'irai moi-même demeurer. Si les Religieuses restent, votre église n'écroulera certainement pas, je vous l'assure, et vous verrez si je vous dis la vérité. Je vous le répète de nouveau, si les Soeurs partent, vous ferez deux adieux le même jour, et ensuite vous bâtirez une autre église".

Cette menace, ces souhaits qui nous ont servi d'instruction le jour des Rameaux sont suffisants pour nous inspirer l'idée de demander le secours de vos prières, vos sages avis, et ce qui est le plus important, votre bénédiction, laquelle ne saurait nous être refusée.

Veuillez me croire Monseigneur, De Votre Grandeur
Le fils très soumis,
Georges Belleau

Mr Georges Belleau, Plessisville

10 avril 1901

Cher monsieur,

Obligé de m'absenter de Québec ces jours derniers, il ne m'a pas été possible de répondre plus tôt à votre lettre du trois courant.

Toutefois, je me suis renseigné sur la question qui fait l'objet de votre lettre.

Je ne vois pas autre chose à faire pour les commissaires d'écoles de Plessisville que de tenir aux conditions qu'ils ont déterminées dans leur assemblée du cinq mars et qui ont été acceptées par les Religieuses et ratifiées en assemblée de paroisse, c'est-à-dire payer aux Soeurs de la Charité six cents dollars par année pendant cinq ans.

Cela constitue un contrat sur lequel il ne me paraît pas possible de revenir.

Vous voudrez bien communiquer à MM. les commissaires mon sentiment sur cette question. J'espère que toute cette petite difficulté se réglera promptement et paisiblement, la bonne entente et la paix pouvant seules produire un bien réel et durable.

L.N. Arch. de Québec

Plessisville, 11 avril 1901

Monseigneur L.N. Bégin, Archevêque de Québec

Monseigneur,

Votre bonne lettre accompagnée de vos bénédictions et de vos sages conseils, ne m'a pas été adressée en vain, soyez-en persuadé.

Je nourris l'espoir que cette paix, cette bonne entente que vous désirez tant, règnera bientôt au milieu de nous, et je vous sais gré Monseigneur, de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

Quant à la position des Commissaires vis-à-vis les Dames de la Charité, je désire faire connaître à votre Grandeur que trois commissaires sont tout à fait à l'abri des procédés judiciaires, entendu qu'ils n'ont jamais pris part au vote des \$600. par année, et qu'ils forment la majorité.

Le vote des Commissaires en faveur des \$600. par année pendant cinq ans a été pris à une séance à laquelle ont assisté quatre commissaires siégeant, et n'a pas été approuvé par l'honorable surintendant. Que les bonnes soeurs se soient empressées d'accepter ce que je puis appeler "un billet sans valeur", cela ne constitue pas un contrat! Or à une séance ultérieure, le quorum étant au complet, il fut proposé par moi-même que la résolution ne fut pas soumise au Surintendant pour approbation. Cette motion fut adoptée, et Votre Grandeur voudra bien me faire l'honneur de croire qu'elle sera la seule reconnue en loi et que malgré notre bon vouloir, tant de fois prouvé, nous ne pouvons revenir, et pour ce qui me concerne, je serais désireux maintenant d'avoir l'occasion d'établir en cours de justice l'inviolabilité de cette résolution.

Les Dames de la Charité n'ont aucun recours contre les francs-tenanciers pour l'accomplissement d'une promesse faite à elles-mêmes en vertu d'une résolution qui ne valait pas le papier sur lequel elle était écrite, sans la sanction du Surintendant.

En regard à la ratification par les francs-tenanciers dont Votre Grandeur fait mention, il n'y a aucun doute Monseigneur qu'il ne peut y avoir de ratification légale où il n'y pas d'adoption légale, et l'acceptation des Dames Religieuses ne pouvaient être que conditionnelles.

J'ai la douce espérance Monseigneur que nous en arrivions à une solution pratique du moment que l'on voudra bien faire les modifications strictement nécessaires dans les procédés pris contre les lois, et je vous laisse Monseigneur avec la conviction que j'ai, d'accomplir mon devoir, et la confiance de ne pas descendre à vos yeux, désireux de recevoir vos bons conseils et votre bénédiction.

Je me soumets humblement Monseigneur,
De Votre Grandeur
Le fils très soumis
Geo. Belleau, commissaire

Le 20 février 1934, en dépit des rigueurs de la température, un groupe d'anciennes du couvent effectuent la Fondation de l'Amicale. La première réunion eut lieu le 28 mai 1934 et groupa plus de trois cents anciennes. La première présidente fut Madame Alphonse Savoie.

Le Couvent a été vendu en 1973 et il fut converti depuis en bloc à appartements.

Avis de recherche



Elèves diplômées et graduées en 1887: A. Pitau, E.M. Bourke, M. Vallée, A. Vaccaret, Ed. Bourke, L. Dusseault.

En 1887, il y avait 15 filles pensionnaires, 110 filles externes et 85 garçons.



Elèves pensionnaires
de 1907-1908 au Couvent.



Classe de 1901-1902 au Couvent.



Elèves du Couvent avec Mgr Dupuis. Classe de 1920-21.

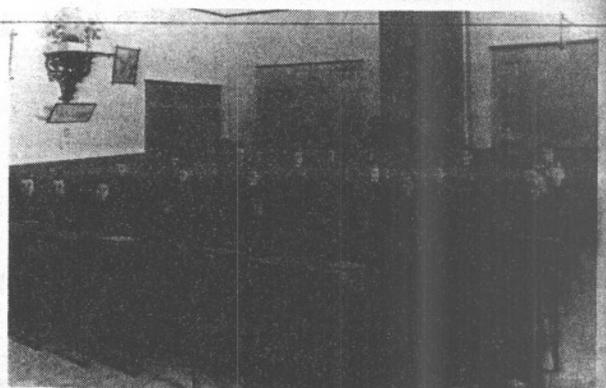


Cours de couture
1ère année, en 1949.

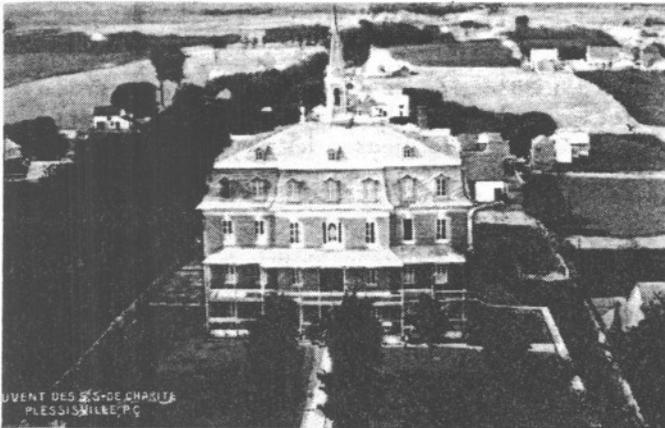
Au Couvent en 1915



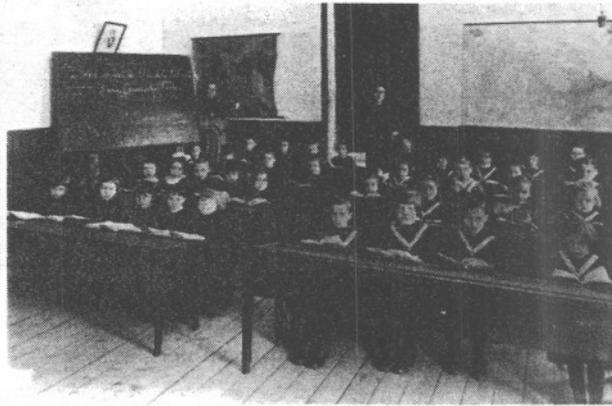
Elèves du Couvent de la promotion 1915-1916.



Deuxième classe
en 1915.



Commencé en 1900, on construisit un nouveau couvent-pensionnat à l'arrière de celui construit en 1861. Ce nouveau pensionnat fut complété le 2 septembre 1901.



3ème classe de filles en 1915.



Classe du Couvent (1915)

Identifiez les personnes suivantes: Jean-Paul Lacombe, Armand Lacombe, York Grégoire, Ad. Savoie, B. Côté, F. Gagnon, G. Hallé, Mad. Chauveau, Germ. Thériault, Lucienne Painchaud, Armand Painchaud, Yvonne Jean, Annette Lacombe.

CENTENAIRE du COUVENT DE PLESSISVILLE 1861 - 1961

et

RÉUNION DE L'AMICALE MARGUERITE D'YOUVILLE

Les 10 - 11 - 12 juin 1961

Programme des Fêtes

Samedi le 10 juin

- 1 h. 30 Inscription aux parloirs du Couvent
- 3 h. 00 Visites de l'Institution
- 5 h. 00 À l'Hôtel-de-Ville:
Thé offert aux Amicalistes, Remise des clés de la ville par Son Hon. le Maire Marcel Collin.
Visite de la Ville.
- 8 h. 00 Retour au Couvent.
Chants et prières à la Madone de la cour.
- 8 h. 30 Réception d'ouverture. Salle du Couvent.

Dimanche le 11 juin

- 10 h. 00 Ralliement au Couvent pour le défilé à l'église Saint-Calixte.
- 11 h. 00 Grand'messe solennelle
Au trône: Son Excellence Monseigneur Lionel Audet.
Célébrant: Monseigneur Painchaud, P.D., Curé à Saint-Thomas de Montmagny
Diacre: Révérend Père Solano, o.f.m., Procureur au Collège Séraphique.
Sous-diacre: Monsieur l'abbé Jacques Fournier, assistant-procureur à l'évêché de Nicolet.

Dimanche le 11 juin (suite)

Sermon par son Excellence Monseigneur Audet.

Chant par la Chorale de Saint-Calixte sous la direction de Monsieur Marcel Caron.

Participation de l'assemblée:

Chant d'entrée: Psaume 42, Messe VIII - De Angelis, Te Deum Chant à Bienheureuse Marguerite d'Youville.

À l'orgue, Monsieur Paul Bérubé

Entrée: Fugue en ré mineur - J.S. Bach.

Offertoire: CHANT: Dextera Domini César Frank.

Sortie: Toccata en ré mineur - J.S. Bach.

Après la messe, Photographie.

1 h. 00 Banquet

3 h. 00 Au Couvent: Signature du Livre d'Or Rencontres et Rendez-vous à l'Institut Familial à la Salle Familiale.

5 h. 00 Salut du Saint-Sacrement à l'église Saint-Calixte.

Officiant: Monsieur l'abbé Ulric Turcotte, Curé à Saint-Louis de Courville.

Diacre: Monsieur l'abbé Laurent Nicole, Curé à Saint-Pierre-Baptiste

Sous-diacre: Révérend Père Liguori, o.f.m.

Chant par la Chorale des élèves actuelle-
Panis Angelicus, 2 v. W. Vitone, Magnificat, 3 v. S.S.A., Parce Domine, Dellerba, Tantum ergo, 3 v. Fochter, Laudate Dominum C. Saint-Saens

À l'orgue: Monsieur Paul Bérubé:

Entrée: Finale de la Sonate op. 42, Alex Guilmant.

Sortie: Toccata de la 5ème Symphonie Charles-Marie Widor.

6 h. 00 Buffet d'accommodation à l'Ecole Saint-Calixte.

8 h. 30 **LE JEU DU CENTENAIRE** présenté par les élèves de l'Institut Familial et de l'Ecole Saint-Calixte.

Hommage aux Fondateurs.

Sous la présidence de monsieur le Curé C. Morissette, V.F. Allocutions de Mademoiselle Thérèse Latulippe, Présidente, et de Monsieur N.-York Grégoire, Président du Centenaire.

Lundi 12 juin

8 h. 30 À l'église Saint-Calixte

Messe pour les Fondateurs et Fondatrices, les religieuses, les élèves, les bienfaiteurs et amis décédés depuis 1861.

Officiant: Monsieur l'abbé Oscar Blondin
Diacre: Monsieur l'abbé Robert Garneau
Sous-diacre: Monsieur l'abbé Georges Pellerin.

Au cimetière: Le chant du Libera, Offrande de fleurs sur la tombe des anciens Curés.



La Marguerite

Reine des prés, tu réclames un voile,
Au vert manteau dont tu fais l'ornement;
Tu veux cacher ta gracieuse étoile,
Ton coeur timide au doux rayonnement.

Ta délicate et frêle beauté blanche,
Sous le zéphir, se plaît à s'incliner;
Et l'on dirait qu'avec amour, se penche
Ton beau coeur d'or, comme pour consoler.

Mais la Marguerite des marguerites,
Pour notre coeur, fleurit au Canada.
Restons toujours, comme elle, bien petites:
Pour ses enfants, elle nous connaîtra.

O douce Marguerite d'Youville,
Céleste fleur d'immortelle beauté;
Enseigne-nous, en ce monde fragile,
À rayonner par notre "CHARITÉ".

Refrain:

O Marguerite,
Modeste fleur,
Ta voix m'invite
À briller par le coeur.

Dernier refrain:

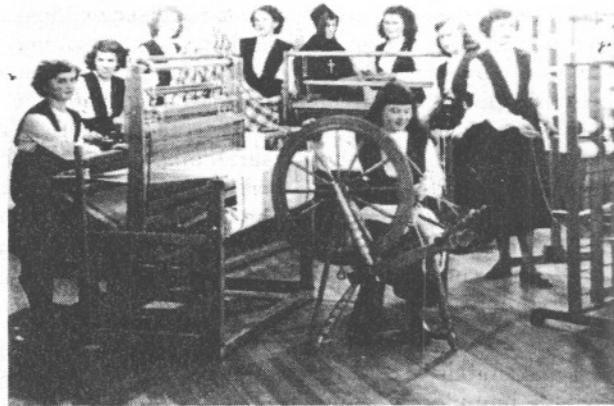
O Marguerite,
Céleste fleur,
Ta voix m'invite
À briller par le coeur.



Ecole Supérieure de l'Enseignement ménager (1949)



Elèves de l'Ecole Supérieure de l'Enseignement en 1949: comité de la coopérative "l'Etudiante" représentée par son conseil.



Cours de tissage
1ère année.



Vue aérienne en 1949.



Cours de chimie.
3e année.



Cours d'art culinaire
2e et 3e année.

véritable pionnière de l'oeuvre. Elle fut parfaitement secondée par la révérende Soeur Saint-Ermélide, supérieure locale qui favorisa l'établissement de l'Ecole ménagère de tout son pouvoir.

En septembre 1939, une dizaine de jeunes filles s'inscrivaient comme élèves régulières. Grâce aux sacrifices

On se rendit bien compte que, pour permettre la création de l'atmosphère spéciale voulue par le programme, il fallait des locaux différents de ceux des pensionnaires. Le mobilier et les divers travaux requéraient aussi des salles adaptées. Une construction s'imposait, les travaux commencèrent en septembre 1939. Les élèves du cours ménager prenaient possession de leur nouveau domaine en mars 1940. 29 élèves pensionnaires s'inscrivaient pour suivre ce cours. En 1957, l'Institut fut reconnu officiellement Institut Familial. L'objectif de l'Institut était la formation approfondie des jeunes filles. L'éducation donnée rayonnait sur toute la région des Bois-Francs, dans le Québec et même dans les provinces voisines. Plusieurs cours étaient à la disposition des élèves: cours de couture, de tricot, d'art culinaire, de décoration, etc...; en plus de la culture générale, des notions de sciences et d'initiation à la vie sociale. Plusieurs activités parascolaires sont venues compléter ce programme habituel, telles la Congrégation Mariale, le J.E.C., le journal Graine de Joie, le S.M.J.



Statue en face
du Couvent. (Joseph)

MADAME GENOFF (Geneviève Hamel)

L'homme des Soeurs

Qui était Madame Genoff? Un personnage légendaire au Couvent, surnommée: (L'homme des Soeurs). Personnage d'arrière plan, mais non moins pittoresque que précieux appoint pour le Couvent, où elle vécut 36 ans.

D'où vient-elle? Quand commence son règne? Quand disparaît-elle de la scène?...

Si elle est restée dans la mémoire de plusieurs générations, ce n'est pas par la délicatesse de ses traits, la recherche de son maintien, le charme de son amitié.

C'était l'homme à tout faire. À cette époque, le chauffage à l'huile n'existait pas; elle entre les grosses bûches de bois franc et chauffe les fournaies. La hache, la pelle, le balai, la bêche sont ses compagnons de tous les jours. Pelleter la neige, faire pondre les poules, faire les jardins, entretenir les gazons et les fleurs, présider l'entrée des élèves, c'est son lot.

Elle est gendarme du Couvent; pas une espièglerie des élèves ne lui échappe; pas un carreau n'est brisé sans qu'elle attrape le coupable; pas une balle ne roule dans les carottes ou les patates ou les fleurs qu'elle ne la saisisse.



Madame Genoff

La discipline selon elle, s'imposait de la manière forte "manu militari". Qui l'a oubliée? À celui-ci, un coup de balai, à l'autre, une bonne taloche sur la nuque, pour tous, un regard écrasant.

Avec Madame Genoff, les Religieuses et le Couvent étaient en sécurité; les quêteux et même les chiens se le tenaient pour dit: "Ici, le domaine de Madame Genoff, on ne vas pas" ou "si on passe, c'est en courant et de peur".

Elle en était venue à s'identifier avec son oeuvre: sa supérieure, ses soeurs, ses institutrices, ses élèves, sa vache, ses poules, son jardin, ses fleurs, sa pelouse. Mais son travail acharné et son dévouement entêté lui font pardonner les sursauts de son caractère, le comique de ses colères, ses conseils d'éducatrice improvisée...

Le recul du temps nous permet de mieux comprendre pourquoi cette "virago" s'était donnée corps et âme à la belle oeuvre d'éducation du Couvent de Plessisville. À l'arrière-plan et dans les tâches les plus modestes, elle avait compris la beauté de la sublime oeuvre qu'est l'éducation de la jeunesse.

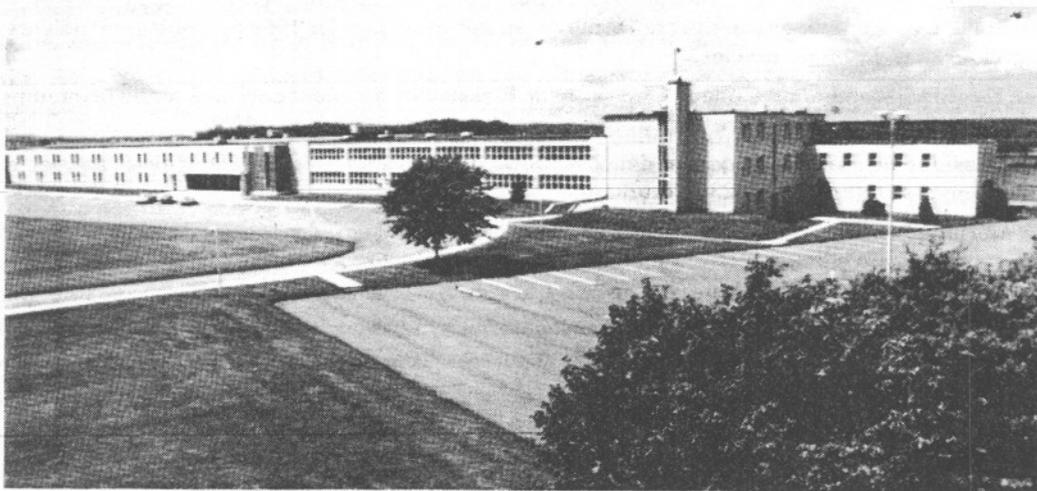
Elle est morte à la tâche plus souriante à sa dernière heure, paraît-il, que pendant toute sa vie; ses seules et uniques vacances, elle les prendra au ciel.

Elle s'est toujours intéressée aux anciens, les reconnaissant, les suivant et rien ne lui faisait autant plaisir qu'un bon mot ou une courte visite après des années d'absence.

C'est alors que l'on réalisait que son travail, ses prières, son rôle effacé avaient su transformer pour une part les gamins d'autrefois en hommes et femmes qui font honneur à leur Alma Mater.

Avec un soupir qui en disait long, elle répétait: "Ca me le disait celui-ci ou celle-là tournerait bien. Ca paraissait dès son bas âge".

Rappel historique
La polyvalente La Samare
Plessisville
1971-1984



NOS MEILLEURS VOEUX

MAGASIN
GEO. DUPONT

COLETTE DUPONT, PROP.

LINGERIE - CADEAUX - BIJOUTERIE

1552 ST-LOUIS - 1556 ST-LOUIS
PLESSISVILLE, P.Q.



CLAUDE DEMERS
PHARMACIEN

1555 St-Calixte, PLESSISVILLE

362-7321

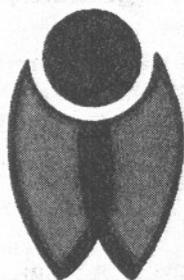
Les débuts de l'école Polyvalente de Plessisville remontent au 15 février 1966, date où fut déposé le document régional "Devis pédagogique, Régionale des Bois-Francs".

À compter de cette date, les différents travaux préliminaires ont commencé, travaux devant conduire à l'implantation d'un complexe polyvalent à Plessisville en septembre 1970.

Connue officiellement sous l'appellation "Polyvalente La Samare" depuis le 14 mai 1979, la Polyvalente a ouvert ses portes le 27 septembre 1971.

Le 15 mars 1971, le programme local était accepté par la Commission Scolaire Régionale des Bois-Francs pour l'année scolaire 1971-1972.

POLYVALENTE LA SAMARE



PLESSISVILLE, QUÉ.

Dès novembre 1968, des plans de travail concernant la rénovation du Collège Classique de Plessisville et l'agrandissement de cette même institution sont en préparation. Le Collège Classique de Plessisville deviendra la pierre angulaire de la Polyvalente de Plessisville. Après le départ des Pères de Ste-Croix, on commence la rénovation du Collège Classique de Plessisville. Le contrat est octroyé à la firme Gaston Beudet et Cie Ltée de Warwick au montant de \$307,000. Ces travaux devaient être terminés au début de janvier 1969 afin que les étudiants puissent y être admis, au plus tard, à la fin de janvier.

Les travaux d'agrandissement du Collège Classique de Plessisville devaient commencer au printemps 1969 pour être terminés à l'été 1970 pour permettre l'occupation des locaux en septembre 1970.

Le Collège Classique de Plessisville qui est déjà la propriété de la C.S. Régionale des Bois-Francs et les agrandissements prévus pourront loger jusqu'à 2300 étudiants.

On retrouve à l'intérieur de la nouvelle bâtisse des vestiaires pour élèves, des locaux de classes, un auditorium de 400 places, un gymnase double, la palestres, la bibliothèque, les laboratoires de sciences, des locaux de professeurs, etc...

Cependant des retards dans la livraison de certains matériaux, de nouvelles normes de construction devant être acceptées par Québec et divers imprévus ont retardé les travaux.

Les plans ont été dessinés par l'architecte Jean-Berchmans Gagnon de Thetford-Mines et les travaux furent confiés à la firme de construction J. Robert Noël Inc. d'Arthabaska pour la somme de \$2,568,000.

Avant que la polyvalente soit terminée, les élèves du cours secondaire étaient répartis un peu partout sur le territoire: collège classique, école St-Calixte, Laurierville, école Jean XXIII, école St-Edouard et l'Institut familial.

Dépanneur

362-2172

Plessis Enr.

BIÈRE, VIN, CIDRE VIANDE FROIDE
OUVERT 7.30 à 23.00 7 jours par sem.
Props.: Thérèse & Hervé Labbé

1401 St-Calixte Plessisville, P.Q.

Restaurant

La Soupière Enr.

Licencié
Spécialité: Mets Chinois & Canadiens

Prop. B. Baillargeon
1777 St-Calixte, Plessisville

362-3440

Enfin, c'est à l'automne 1971 que la Polyvalente de Plessisville est inaugurée et bénite. Plus de 600 personnes participent à cette cérémonie. La bénédiction s'est faite au cours d'une célébration de la Parole par M. l'abbé Charles Cloutier, le R.P. Philippe Trépanier respectivement curés de St-Calixte et de Fatima et le R.P. Denis Prescott, principal animateur de la Polyvalente.

Les invités spéciaux lors de cette cérémonie:

- M. Charles Veilleux, représentant de M. Guy St-Pierre, ministre de l'Éducation.
- Dr. Marc St-Hilaire, président de la C.S.R.B.F.
- M. Rosaire Côté, maire de la Ville de Plessisville.
- M. Aurèle Brassard, maire de la Paroisse de Plessisville.
- M. Roger Hallé, président de la Municipalité Scolaire Jean Rivard.
- M. Jean-Marie Ouellet, commissaire-fondateur de la C.S.R.B.F.
- M. Irénée Boivin, directeur général de la Municipalité Scolaire Jean Rivard.
- R.F. André Godin, principal de la Polyvalente de Plessisville.
- M. Léopold Corriveau député de Frontenac.
- M. Bernard Dumont, député de Mégantic.
- M. Jean-Paul Croteau, directeur-général de la C.S.R.B.F.
- M. Robert Cloutier, secrétaire de la C.S.R.B.F.
- M. Clément Cantin, président de l'Association des Commissaires du Centre-Sud du Québec.
- M. J.-B. Gagnon, architecte.
- M. J.-Robert Noël, entrepreneur en construction.

Dès septembre 1981, la Polyvalente de Plessisville (La Samare) fête son 10^{ème} anniversaire de fondation. Des activités sont prévues tout au cours de l'année. MM. Roger Malouin et Magella Lemieux sont les deux responsables du comité-organisateur où nous remarquons tant des membres du bureau de direction, du personnel enseignant et non-enseignant et des étudiants.

Signification de l'emblème

Sa conception: moderne car nous vivons dans une école moderne.

Ses couleurs représentent: or: la jeunesse, vert: l'érable, bleu: la paix.

Son dessin: Au centre deux samares se fondant en une silhouette élancée, les bras grands ouverts, tendus vers une sphère géante.

La silhouette, c'est l'étudiant, **les samares** désignent l'environnement, **la sphère** représente la plénitude d'être, l'accomplissement de soi, l'harmonie universelle à laquelle l'homme aspire par le savoir, l'amour, le travail.

Construite d'abord pour regrouper intégralement tous les élèves du secondaire, y compris ceux des options professionnelles traditionnellement fréquentées par les garçons, grâce à un système de transport intégré entre le Pavillon Morissette et le corps central, "la Polyvalente La Samare" n'a jamais opéré intégralement selon le plan initial. Elle a connu, d'ailleurs, des réorganisations structurelles à peu près à tous les deux ans au cours de ses douze années d'existence.

Le 16 mai 1982, la Polyvalente La Samare célébrait modestement son 10^{ème} anniversaire. Ce fut la fête de "l'Agir".

Formation de la Polyvalente La Samare

Au départ, "la Polyvalente La Samare" est constituée des écoles secondaires St-Calixte, St-Edouard et Laurier-ville. Les autres écoles du territoire de la Commission Scolaire Régionale des Bois-Francs se sont ajoutées au fur et à mesure. Cette addition d'étudiants(es) est fournie par les paroisses d'Inverness, Ste-Sophie, St-Pierre-Baptiste, Notre-Dame de Lourdes, Villeroy, Val-Alain et Lyster.

Equipe des valeureux fondateurs: Frère André Godin, F.I.C.; Monsieur Albert Turcotte; Monsieur André Proulx; Soeur Marie-Rose Pelletier, S.C.Q.; Monsieur Robert Houde.

Personnel de direction: Frère André Godin, F.I.C.; Soeur Marie-Rose Pelletier, S.C.Q.; M. André Proulx; M. Robert Houde.

C'est quoi la Polyvalente La Samare

C'est une école Polyvalente confessionnelle, française et publique.

Polyvalente: Etablissement scolaire qui offre un grand nombre d'options, permettant aux élèves de se préparer soit à des études ultérieures, soit à l'exercice d'activités professionnelles (métiers).

Confessionnelle: Catholique, contrairement aux écoles neutres ou confessionnelles protestantes.

Publique: L'enseignement se donne gratuitement, contrairement aux écoles privées. Elle est accessible à tous, à certaines conditions.

La mission de la Polyvalente La Samare

"Eduquer, c'est élever"

La valeur se situe dans ce qui est élevé et supérieur, d'où le lien étroit qui existe entre l'idée de valeur et celle de l'excellence. L'idée de l'excellence exprime la vocation même de l'école. Eduquer, c'est faire accéder à la plus haute réalisation de soi-même, en tant que personne et en tant que participant à la vie et au service de la communauté.

Eduquer est une affaire de climat et il suffit de peu pour détruire l'équilibre des conditions qui la rendent possible.

"La Polyvalente La Samare" ne s'écarte pas de sa mission vocationnelle. Elle tend de toutes ses forces à donner quotidiennement à tous les étudiants(es) le pain du savoir, la formation du coeur, et la nourriture spirituelle. Mais, qu'on ne s'y trompe pas; c'est dans un grand nombre de détails que se perçoit et se cultive le souci de l'excellence. Aussi, est-ce dans l'ensemble de la vie scolaire qu'il faut être exigeant: dans les lectures que l'on suggère ou qu'on impose, dans le choix des instruments pédagogiques, dans la qualité que l'on donne à entendre, dans le souci de l'esthétique des lieux, dans le fini des travaux étudiants, dans la tenue vestimentaire, dans le langage employé, dans les relations interpersonnelles.

L'excellence à l'école est une affaire collective et personnelle. Collective, parce que tous doivent avoir le souci de contribuer à maintenir des standards d'ensemble élevés. Personnelle, parce que chacun doit avoir le souci de bien appliquer, dans son secteur, les standards qui le concernent.

La polyvalente "La Samare" atteint bien ses objectifs si bien définis.

Dans l'ensemble du processus de l'éducation, l'institution de la "Polyvalente La Samare" se veut toujours et avant tout la maison de l'éducation et de l'excellence.

Depuis ses douze années d'existence, une phalange d'élèves sont venus puiser à la source du savoir.

L'éducation est dispensée sous le signe de l'excellence et d'un grand professionnalisme par des éducateurs émérites dont les noms resteront bien gravés au coeur de ceux qui ont reçu leur empreinte.

Tous les élèves confiés aux bons soins de leurs maîtres de premier plan reçoivent l'assurance d'être dotés d'une formation de qualité pour assumer, demain, des responsabilités au sein de la société.

Parcourons quelque peu les registres de la Polyvalente et nous y retrouverons des figures qui font l'honneur de leur école. C'est ainsi que le bon renom de "La Samare" s'établit solidement.

Le système actuel de l'enseignement donne prise à certains agents extérieurs qui se répercutent infailliblement sur l'école. Aussi, "la Polyvalente La Samare" se préoccupe sans cesse de se pencher, conjointement avec les comités "Ad hoc", sur les écarts bien humains qui, malheureusement, pourraient ternir le blason de l'institution. Par ailleurs, les difficultés sont vite décelées en le percevant avec objectivité et les solutions adéquates viennent corriger la situation. En guise de prévention, la consultation auprès du personnel en place, évite la répétition de cas toujours quelque peu désagréables.

Meubler les intelligences, former les coeurs, alimenter la vie spirituelle et fortifier les corps, voilà bien ce que se propose l'école d'aujourd'hui.

C'est toute une meute d'éducateurs chevronnés et conscients de la lourde mission à accomplir qui portent toujours plus haut le flambeau du savoir et de la formation de la personne auprès de cette jeunesse étudiante. Elle ne demande qu'à se modeler sur ces éducateurs qui leur battent la marche.

Rendons grâce au divin Educateur pour la belle mission accomplie auprès de cette jeunesse si prometteuse de demain.

Soyons toujours fiers de nos Institutions scolaires. Devenons les collaborateurs de tous les agents de formation pour assurer à nos étudiants un avenir serein où il fera bon vivre en plénitude.

AD MULTOS ANNOS

Ecole des Métiers

Pour une très grande partie de la population de Plessisville et des environs, l'Ecole des Métiers n'a pris naissance qu'avec la construction de l'édifice situé sur la rue Vallée. Cependant, l'histoire de l'école remonte beaucoup plus loin.

Au début des années '50, le sous-sol de l'école Saint-Edouard servait de local pour des travaux manuels donnés alors par M. Roch Tremblay. Le besoin d'une véritable école des Métiers avait cependant été souvent souligné tant

par les dirigeants de la commission scolaire que par ceux de la Forano qui manquait de travailleurs spécialisés.

Cependant, à l'époque, la réglementation du département de l'Instruction publique interdisait l'existence de deux écoles de métiers dans le même comté et il en existait une à Thetford-Mines. Ce n'est qu'après plusieurs pressions que Plessisville réussit enfin à obtenir la permission de fonder sa propre école.

Située à l'école St-Edouard, l'Ecole des Métiers ouvre ses portes en septembre 1952 en accueillant 40 étudiants. Le premier directeur de l'école fut M. Augustin Robichaud. On dispensait la première année du cours de métier et la première du cours technique. Les exigences d'entrée étaient d'avoir une 7^e année pour le métier et une 9^e année pour la technique.

En 1953, on rajoute la deuxième année à la fois pour le cours de métier et le cours technique. L'école ne pouvait dispenser la totalité du cours technique puisque celui-ci devait être réservé aux divers Instituts de technologies dans la province. Jusqu'en 1960, l'école accueillera environ 90 étudiants. La mise sur pied de l'école s'est faite grâce à la collaboration soutenue de la population de Plessisville et de la Forano.

Mais rapidement, l'école devient trop petite et c'est en 1960 que se fait l'inauguration de l'édifice situé sur la rue Vallée. Cette année-là, 180 étudiants fréquentent l'école où l'on offre 3 années de technique et 2 années de métier. Les exigences d'admissions sont aussi augmentées: une 9^e année pour le métier et une année préparatoire pour le technique.

L'école avait une capacité de 250 étudiants et elle a fonctionné à pleine capacité. Autant dans le cours de métier que dans le cours technique, on offrait les programmes de mécanique automobile, ajustage mécanique, électricité, soudure et menuiserie de construction.

En 1969, avec la mise sur pied du réseau de Polyvalentes et des Cégeps, celui des écoles de métiers et techniques fut complètement démantelé. L'école devenait propriété de la commission scolaire Régionale des Bois-Francs pour \$1,00. L'école ne se retrouvait qu'avec le cours de métiers et 150 étudiants. "Tout était à recommencer".

Le secondaire professionnel long débute dès le Secondaire III où les étudiants sont en exploration; les matières académiques diminueront en nombre avec l'avancement du cheminement de l'élève, l'élève participe déjà à des ateliers. Le nombre de périodes d'ateliers augmenteront en relation la diminution des matières académiques. Tant et si bien qu'en Secondaire V, il ne restera que le bloc formation de la personne comme matière académique.

Le post-secondaire est avantageux à bien des points de vue: bourse d'études, possibilité pour l'étudiant d'occuper un poste spécialisé dès la fin de son cours, des stages sont faits dans l'industrie pour une spécialisation accrue, tout cela permettant d'entrer dans un lieu de prédilection pour l'emploi.

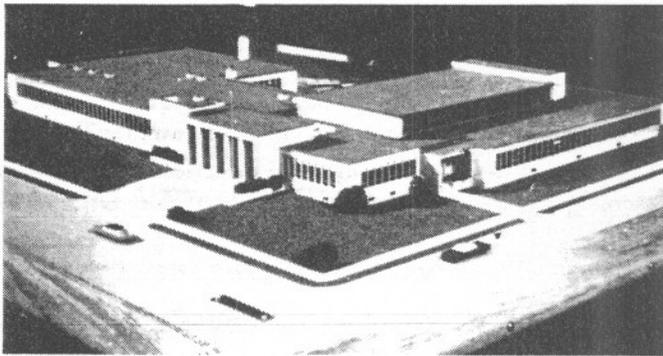
Le secondaire professionnel court ressemble étrangement au professionnel long. Fait à noter, l'école possède son propre corps professoral, ses propres services pédagogiques et applique un programme-maison d'enseignement tant académique que technique au niveau des trois secteurs d'études. Les relations avec la Polyvalente La Samare sont très bonnes.

L'initiation aux services regroupent une clientèle qui provient de l'élémentaire ou des classes spécialisées de la Polyvalente. La formule permet à l'élève de progresser à son propre rythme en 4 ou 5 ans. Ces élèves ont des matières académiques et des ateliers (environ 3). On tente de leur donner une certaine dextérité manuelle.

L'année '83-'84 a permis de voir la première finissante de toute l'histoire de cette école terminer son cours de mécanique. En 1984-1985, on dénombra 227 élèves à l'école. Beaucoup de changements sont survenus. De nouveaux cours: initiation au sens informatique, initiation à la technologie et biologie. Sur le plan physique, l'Ecole des Métiers a connu beaucoup de modifications pour la somme de \$1 200 000.; agrandissement des départements, achat de nouveaux équipements et des rénovations. En 1984, le projet "Jeunes Décrocheurs" est toujours en application. Des cours aux adultes sont dispensés à cette institution.

Depuis le début, les directeurs de l'Ecole des Métiers: M. Gérard Bélanger
M. Paul Rainville
M. Normand Levasseur

L'Ecole des Métiers continue de répondre aux exigences du milieu du travail et tente même de devancer la demande qu'on pourrait lui faire. C'est pourquoi la modernisation des derniers mois.



1960-1961, construction de l'Ecole des Arts et Métiers de Plessisville dont on voit ici la maquette.

Ecole du soir

Dès 1968, l'Ecole du Soir est organisée pour la périphérie de la Municipalité Scolaire Jean Rivard. Ste-Sophie, Lyster, Inverness, Laurierville, Princeville, Plessisville, St-Norbert, St-Pierre-Baptiste, Lourdes, Villeroy, Val-Alain sont les municipalités dont la population pouvait profiter de l'avantage de poursuivre des cours pour adultes organisés spécialement pour eux.

Les cours se donnaient à l'Ecole des Métiers de Plessisville. Le grand responsable était M. Roger Lacoste. Il avait deux adjoints: MM. Charles Royer, pour les cours professionnels, et Roger Malouin, pour les cours académiques et culturels.

Le cours professionnel comprenait les matières suivantes: menuiserie, ébénisterie, électricité, fibre de verre, sculpture, etc...

Le cours académique et culturel était composé des matières suivantes: anglais, français, mathématiques modernes, couture, alimentation (cuisine) et arts plastiques.

Le responsable de ces cours auprès de la C.S.R. des Bois-Francis était M. Lucien Dancause. Il y avait deux centres-responsables: Plessisville et Victoriaville. M. Yvon Camirand était le directeur-adjoint de M. Dancause pour Plessisville. À la fin du cours, l'étudiant se voyait décerner un Certificat ou une attestation d'études émis par la C.S.R. des Bois-Francis s'il avait satisfait aux exigences des cours auxquels il s'était inscrits.

Ce genre de cours se poursuit encore de nos jours par l'entremise de l'Education aux Adultes. M. Normand Levasseur prend la relève et lorsque celui-ci devient directeur de l'Ecole des Métiers, c'est M. Marcel Lemay qui occupe le poste de directeur de l'Education des Adultes pour le secteur de Plessisville et la région.

D'autres cours se donnent à des écoles spécialisées que l'on retrouve à Plessisville et dans la région. Tout d'abord, l'école du lin, située dans un édifice de la fonderie Savoie-Guay dispense un cours donné par des agronomes sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. Le cours est donné à des agriculteurs et des gens venant de partout sur la préparation du lin: broyage, préparation, tissage et teinture du lin. Egalement un cours d'hôtellerie et de haute gastronomie est donné au Manoir Plessis par M. Daniel Jacquot alors cuisinier de l'Hôpital du Sacré-Coeur.

Enfin, à Lyster, Ste-Anastasia, c'est l'école Lalime qui connaît une grande vogue. L'institution donne un cours spécialisé en mathématiques, calcul et comptabilité.

Les adultes peuvent donc se perfectionner ou améliorer leurs connaissances grâce aux nombreuses possibilités scolaires qui leur sont offertes.

1952-1969

Ecole maternelle Marie-Joie

C'est à la demande de plusieurs parents que Madame Marcel Jean se décida à organiser un local où elle pourrait recevoir une quinzaine d'enfants de 4 à 5 ans chez-elle. Le goût de l'enseignement ne l'ayant jamais quittée, c'était facile. Une moyenne de 20 enfants fréquentaient cette école chaque année. Plusieurs se souviennent des moments heureux passés ensemble.

Un groupe d'élèves (1957-1958) ▶

Françoise Aubre, René Brassard, Pierre Fournier, Christiane Fréchette, Céline Gagné, M. Claude Genest, Yves Gosselin, Hélène Lusignan, Lucie Michaud, Pierrot Morissette, Odette Nadeau, Francine Paradis, Danielle Provencher, Lise Raymond, Danielle Turgeon, Yvan Turgeon, Cyrille Jean, Marielle Fillion, Martine Turgeon, Dominique Jean, France Fradette, Pierre Carignan, François Marchand, Mme Marcel Jean.





Les relations sociales



“VIVEZ SI M'EN CROYEZ, N'ATTENDEZ A
DEMAIN: CUEILLEZ DÈS AUJOURD'HUI
LES ROSES DE LA VIE”.

Ronsard.

Regard sur la vie culturelle à Plessisville

L'évolution dans le domaine culturel, comme en toute chose, sert à nous rappeler les années de dévouement dont ont fait preuve ceux et celles qui ont bâti notre coin de pays.

Aussi est-il juste qu'à l'occasion du 150^e anniversaire de Plessisville, nous leur rendions hommage.

Travaillant souvent dans l'ombre, ils et elles ont su jeter les bases d'une vie culturelle qui, à travers le temps, n'a pas manqué de subir de profondes transformations à l'image même du bouleversement qu'a apporté la révolution tranquille des années 1960-80.

L'histoire nous rappelle qu'au début de la colonie vers 1840, sous l'égide du notaire Cormier, les villageois se réunissaient souvent pour accorder leurs violons, jouer du piano, chanter et danser. C'était déjà les premières manifestations de ce qui allait devenir l'Union Musicale.

L'Institut canadien du Village de Plessisville prenait forme. Signe précurseur qui devait, petit à petit, amener d'autres groupes à se former et même à se multiplier, de cette époque à nos jours.

Nous nous limiterons cependant aux groupes qui ont contribué, de près ou de loin, à la formation du Comité Culturel, tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Dès les débuts, les manifestations artistiques étaient habituellement l'oeuvre d'artistes locaux, qui avaient le souci de la perfection et qui évoluaient dans une, deux et parfois même trois disciplines. Ils ont d'ailleurs si bien fait, que longtemps, la musique, le théâtre, le chant et la littérature ont fait battre et applaudir le “coeur des Plessisvillois”.

Remarquons que le projet de fondation de l'Institut canadien du Village de Plessisville duquel dépendait l'association littéraire pour l'établissement d'une bibliothèque publique était en mouvement dès 1856, et prenait officiellement forme avec une charte, ses lois et règlements en 1858.

Nous vous donnons plus loin le résumé des événements qui ont marqué sa création, vu l'importance qu'a eue cet institut, et l'implication des notables, du public et du clergé.

L'Union Musicale obtint son incorporation en 1872, et plusieurs de ses musiciens se sont mêlés à d'autres formations musicales.

GRANDE
Soirée Dramatique et Musicale
— DONNÉE PAR —
UN CLUB D'AMATEURS
— DANS LA SPACIEUSE SALLE DE —
Somerset,
— L'HOTEL DE VILLE —
MARDI, le 12 Février 1889.

Programme

OUVERTURE.
Fanfare du 55e Bataillon sous l'habile direction de M. Ed. Robitaille.
FANTAISIE — FAIRIES MOONLIGHT BOPKES — E. Goetz.

Arthur de Bretagne
— GRAND DRAME EN 4 ACTES —

PERSONNAGES	ACTEURS
ARTHUR, Duc de Bretagne	NAZARE GOSSELIN
GEOFFROY DE ROHAN, on parrain	E. FORTIER
JEAN, Roi d'Angleterre	ARTHUR DUTIL
PIERRE DE MAULAC, Gentilhomme Breton	SERAPIE BERTRAND
WILLIAM BRUCE, Gouverneur de Poitou	THOMAS FORTINER
EDWARD, son fils	LE J. FORTIN
GUILLAUME DES ROCHES, Sénéchal d'Anjou	YVETTE PELLETIER
TRISTAN LE ROUX, Moine	V. J. BLANCHARD
BUDICE, Esclave des Bretons	JOS. DUTIL
AMANDY LE LONG, Capitaine	YV. SIMONEAU
Chevaliers, Esclaves, Soldats Bretons et Anglais, Bourgeois, etc.	

— AUTEUR DE L'OPÉRA — Les Estuaries.
Orchestre sous la direction amable de M. J. H. Vallée

HIPPOCRATE par DUTIL

— 2^{ème} ENTRACTION —

ORCHESTRE par G. ACHARD

— 3^{ème} ENTRACTION —

FANFARE par YV. SIMONEAU

Dès 1889, on vit apparaître ce qu'on a appelé "Le Club d'Amateurs" et, le 2 février 1889, la population de Somerset était invitée à assister à une grande soirée dramatique et musicale donnée par "Un Club d'Amateurs" dans la spacieuse salle de l'Hôtel de Ville. Au programme "Ouverture" par la Fanfare du 55e Bataillon sous l'habile direction de M. Ed. Robitaille et, "Arthur de Bretagne", grand drame en quatre actes, ainsi que "Les Frayeurs de Tigruche", comédie en un acte. À chaque entr'acte, la Fanfare et l'orchestre sous la direction de M. J. B. Vallée exécutaient de magnifiques pièces musicales.

Quelques années plus tard le groupe d'amateurs prit le nom de "Le Cercle Dramatique de Plessisville", particulièrement actif de 1913 à 1940.

Certains se souviendront de Mlle Marguerite Bertrand qui dirigeait le "Cercle" d'une main de maître, voyant à tout, très bien secondée par Mme Antoinette N. Roger.

Lettre de félicitations à Mlle Marguerite Bertrand

À Mlle Marguerite Bertrand Ville La Corporation de Plessisville Plessisville, Qué. 10 décembre 1926
Mademoiselle,

Je me permets à titre de Maire de Plessisville croyant par là me faire l'interprète de tous les spectateurs qui ont assisté à vos deux séances de vous offrir mes plus sincères félicitations pour le succès remporté.

Sans vouloir enlever le mérite de vos succès antérieurs, vous vous êtes certainement surpassée le 6 et 9 dernier.

Veillez s.v.p. transmettre à votre troupe la teneur de cette lettre.

*Veillez bien me croire. Votre dévoué
A.C. Simoneau*



Tél.: (819) 752-4363

ROUX et BERGERON (1977) INC.
Embouteilleurs
"VICTO" et "SUN CREST"

DISTRIBUTEUR: GAÉTAN MARCOTTE

362-6228

12, rue Manic
Victoriaville, Québec - G6P 5B4

IMPRIMERIE
BINETTE Imprimeur
Lithographe

1383-ST-CALIXTE \ PLESSISVILLE, QUE \ 819-362-2220

Quand vous voulez faire bonne impression

Assurez-vous de belles impressions

La Marraine de Charley

A PLESSISVILLE

Mardi & Jeudi, 18 & 20 mai, 1926

SEANCE DRAMATIQUE & MUSICALE

AU PROFIT DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE

PAR LE CERCLE DES AMATEURS

PROGRAMME	DISTRIBUTION DES ROLES
1. ENTREE, ORCHESTRE..... "Le Cercle Musical"	LA MARRAINE DE CHARLEY Comédie bouffe en 3 actes.
2. La Marraine de Charley..... 1er acte	William..... M. Roger Tardif Le Colonel Francis Chesney..... M. Henri Lavoie "petite"..... M. C. R. Benoit Jack Chesney..... M. Yvon Boulanger
3. ORCHESTRE	Charley..... M. René Tardif Bessie..... M. Léo Bégin
4. La Marraine de Charley..... 2ème acte	Dona Lucia Delarador..... Mlle Anjolette Savoie Miss Kitty..... Mlle Marguerite Bertrand Miss Estelle Spettigue..... Mme C. H. Benoit Miss Ellen..... Mlle Pauline Houde
5. Orchestre	O CANADA
6. La Marraine de Charley..... 3ème acte	
7. Orchestre	

Hotel de Ville de Plessisville
Mercredi le 28 et Jeudi le 29
Novembre 1934.

A 8 Hrs du Soir

"L'Espionne Boche"

DRAME MILITAIRE EN 4 ACTES DE J. N. LEMAY.

Sous le distingué patronage de Mgr J. F. DUBUIS, P. D. Curé
ET LA PRESIDENCE DE
M. le Maire Eudore Fournier et de Madame la Mairesse.

Au profit de l'Hôpital du Sacré-Coeur
et de l'Orchestre de Plessisville

Plan de la Salle et Billets en Vente à la "LIBRAIRIE SICALIXTE".
Retenez vos billets par téléphone.

Sièges Réservés, 35c

Admission, 25c.

IMP. HOUBE & HOUBE, Plessisville, P. Q.

L'opérette "Les Noces de Jeannette" présentée en 1922, sous la direction de Mme Louise Savoie Blondin, permit aux plus belles voix de se faire entendre, soit: Albertine Fréchette, Germaine Bélanger, Germaine Grenier, Annette Boulanger, Clara Savoie, Lucien Deschênes, Jean-Paul Roger et Valérie Laflamme.

Il faut noter que les costumes raffinés, portés par les figurants lors des représentations, aussi bien pour les opérettes que pour le "Cercle Dramatique" étaient le plus souvent confectionnés par eux-mêmes, mais occasionnellement loués à la célèbre maison Ponton de St-Hyacinthe.

Quant aux décors, ils étaient créés à partir de meubles ou autres accessoires prêtés par des paroissiens collaborateurs.

L'Union Musicale a fourni des musiciens à l'Orchestre de Plessisville parfois appelé "Le Cercle Musical de Plessisville" dès 1904.

En 1929, cet orchestre comptait alors parmi ses membres cinq femmes violonistes, soit: Noëlla Tourigny, Jacqueline Guilbault, Maria Laliberté, Lucienne Poirier et Marguerite Latulippe et au piano Mlle Bernadette Côté.



Bijouterie Marcel

VENTE ET REPARATION

1480 Av. St-Louis
PLESSISVILLE, Qué.

Tél.: (819) 362-7778

- * BAGUES
- * DIAMANTS
- * BIJOUX
- * MONTRES
- * VALISES
- * CADEAUX

Un endroit unique ++++ au Québec

G. St-Pierre
Tél.: (819) 364-5531

105, St-Jean Baptiste Sud,
Princeville (Québec) G0P 1E0



Route 20, Sortie 228 de Montréal et 235 de Québec

Plus de vingt personnes étaient membres de cet orchestre. Les noms cités plus haut ont été relevés à l'occasion d'un concert gratuit donné le 17 mars 1929, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'orchestre, fête patronnée par Mgr F. Dupuis, M. le maire J.A. Forand et M. Eudore Fournier président d'honneur.

Vers 1930-35, Mlle Bernadette Côté et M. Jean-Louis Vallée, soucieux d'atteindre une plus grande perfection des musiciens, invitèrent M. Edwin Bélanger, alors directeur de l'Orchestre de Québec à dispenser des cours de violon. De plus, le 13 juin 1937, M. Bélanger dirigeait "Le Cercle Philharmonique de Québec", gratifiant la population d'un concert particulièrement apprécié. Au programme, le **Panis Angelicus** de Franck et le **Santa Maria** de Fauré furent particulièrement goûtés.

C'est ainsi qu'on partageait la vie entre le labeur et la joie de vivre, cherchant et trouvant une raison d'être, parmi tant d'autres.

Voici la liste des pièces de théâtre jouées par les comédiens amateurs de Plessisville de 1889 à 1940.

12 février 1889: "**Arthur de Bretagne**", drame en 4 actes. "**Les Frayeurs de Tigruche**", comédie en 1 acte et orchestre direction: J.B. Vallée.

14 mai 1889: "**Marie Stuart**" grand drame en 3 actes, orchestre: direction J.B. Vallée, chant et tableau vivant. "**Le Petit Ramoneur**", opérette comique.

17 et 18 juin 1889: "**La Malédiction**" et "**Le Désespoir de Jocrisse**" pièces jouées à l'occasion de la St-Jean-Baptiste.

28 mai 1896: "**Les Mille et une Distractions de M. Du Songeux**" drame. "**On demande un Acteur**" comédie et Orchestre.

27 mars 1897: "**La Grâce de Dieu**" tragi-comédie. Opérette comique, déclamations, duo de chant et tableaux vivants, direction: Mlle B. Pelletier.

16 mai 1897: "**Chicot**" comédie et Union musicale; direction: J.B. Vallée, et chants.

3 août 1897: "**Le Coeur d'une Mère**" tragédie.

3 août 1897: "**Le Train de dix Heures**" comédie. "**La Meunière du Moulin Joli**" comédie. Direction: Mme N.C. Cormier.

17 novembre 1898: Trois comédies: "**Salsifis**", "**Le Sourd**", "**Les Consultations Gratuites**", et Orchestre.

11 février 1899: "**Michel Strogoff**" tragédie de D'Ennery et Jules Verne.

2 juillet 1900: "**Les Jeunes Captifs**" drame en 3 actes. "**Le Charlatan**" comédie. "**Vildac**" drame en 3 actes. Duo "**Our Boys**", Fanfare et Tableau Vivant.

Août 1913: "**La Tour du Nord**"

2 août 1913: "**Germain Cousin**"

Janvier 1916: "**La Charité**"

29 et 30 avril 1918: "**La Meunière du Moulin Joli**" comédie

Août 1921: "**Les Noces de Jeannette**", opérette

28 et 29 juin 1922: "**Aménités Conjugales**" comédie en 1 acte; "**Anti-Féministe**"; "**Les Chaussons de la Duchesse Anne**" opérette en 1 acte. Orchestre.

14 juillet 1922: "**Délit de Chasse**"; "**Anti-Féministe**".

17 et 19 août 1922: "**Les Vivacités du Capitaine Tick**"; "**Délit de Chasse**".

28 et 29 août 1923: "**L'Espionne Boche**", drame militaire en 4 actes. Orchestre.



Roland Michaud
Représentant

Té.: 362-2393

1752, av. Saint-Charles
Plessisville
G6L 2B6

Les Coopérants, société
mutuelle d'assurance-vie
Les Coopérants, compagnie
d'assurance générale

333, rue Saint-Antoine est
Montréal (Québec)
H2X 1R9
Tél.: (514) 287-6500

 **Coopérants**

1089, boul. des Sucrieries
C.P. 272
Plessisville
G6L 2Y7



Michel Samson
Représentant

Té.: 362-3682

7 et 9 février 1924: "La Poudre aux Yeux" comédie en 2 actes; Cercle musical.

Mai 1924: "Le Testament de César Birodault"

Mai 1924: "La Danse des Petits Vieux"

10 et 11 décembre 1924: "L'Abbé Constantin" comédie en 3 actes et l'orchestre.

14 et 16 avril 1925: "Le Coeur Dispose" comédie en 3 actes et Fanfare.

16 juin 1925: "L'Accordeur" comédie. Concert donné par Mme Fafard Drolet.

23 et 25 juin 1925: "La Marraine de Charley" comédie en 3 actes.

9 et 10 décembre 1925: "Le Voyage des Berlurons" comédie archi-comique en 4 actes. Chant et Orchestre.

1925: "Arthur de Bretagne" drame en 4 actes.

11 février 1926: "Les Soirées de Québec" d'Ernest Gagnon, chœur de chant.

18 et 20 mai 1926: "La Marraine de Charley" comédie en 3 actes. Orchestre.

6 et 9 décembre 1926: "Les Oberlé" grand drame d'amour et de patriotisme. Chant et orchestre.

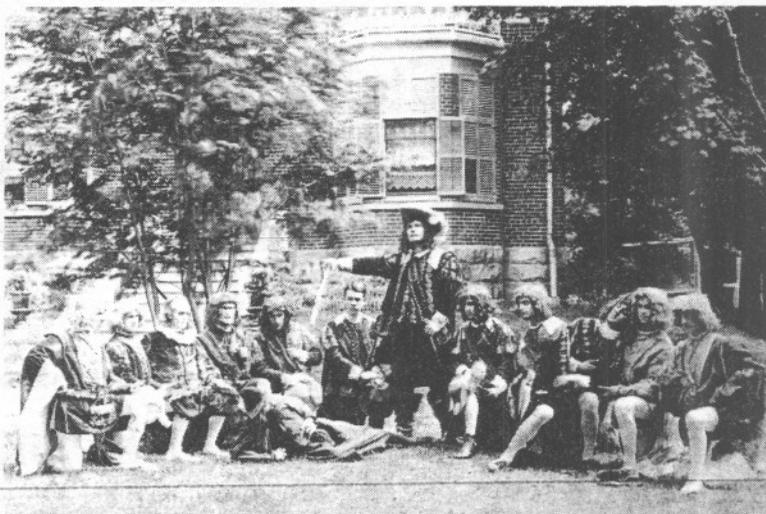
3 et 5 mai 1927: "Le Maître de Forges" comédie en 4 actes et un tableau. Chant et orchestre.

1927: "Un Coin du Céleste Empire".

Théâtre des années '20



Pièce "Les jeunes captifs"
(31 août 1922)



Pièce "Les piastres orange"
juillet 1916.



- ★ ASSURANCE VIE
- ★ ACCIDENT - MALADIE
- ★ ASSURANCE GROUPE
- ★ FONDS DE RETRAITE

Richard Pépin, a.v.a./c.l.u
ASSUREUR-VIE AGREE

(819) 362-3069
2151 AV. ST-LOUIS

PLESSISVILLE, QUE.
G6L 2N8

Nous sommes fiers de nos ancêtres.

SUCRERIE 116

- PARTIES DE SUCRE
 - SALLE DE RECEPTIONS
 - REPAS
- RESERVATIONS
362-3983 • 362-7080



◀ "La danse des p'tits vieux" en mai 1924.

1ère rangée: Georgette Lacerte, Françoise Bertrand, Françoise Côté, Marie-Paule Piché.

2ème rangée: Robert Bourque, Léo Grégoire, Louis Blondin, Jacques Roger et Maurice Bourque.



Pièce "Gavroche".



Pièce "Le petit Poucet".

Les belles années



On voit entre autres: Blanche Cantin, Cécile Béliveau, Marie-Jeanne Houde et Clara Savoie.



Soirée organisée au profit de l'Hôpital du Sacré-Coeur, le 9 mars 1924.

1er rang: Clara Savoie, Cécile Béliveau, Marguerite St-Amour, Cora Grégoire, Cécile Fortier.

2e rang: Jeannette Fortier, Juliette Hamel, Antoinette Hamel.



1er rang: Lucien Hamel
 2e rang: Albert Normand, Evariste Béliveau, Lucien Deschênes, l'abbé Joncas, Eugène Magnan, Elphège Boivin, Raoul Lauzon.
 3e rang: Gérard Boissohneault, Philippe Desrochers, Aimé Genest, Albert Lemieux, Aurèle Berthiaume.



L'Académie lors du Centenaire de Plessisville en 1935.



21 juillet 1929: pique-nique de l'Orchestre de Plessisville.

17 mars 1929: Concert de l'Orchestre de Plessisville. "Un Mari en Perspective" comédie; "Assaut de Soubrettes" opérette.

24 et 29 octobre 1929: "Le Drapeau de Carillon" drame historique en 3 actes et 2 tableaux. Orchestre.

1929: "Le Revers de la Médaille".

1930: "Chez le Photographe".

1930: "Le Triomphe de la Loi"

15 et 16 avril, 13 et 15 mai 1930: "La Passion", drame en 4 actes; 50 acteurs.

5 et 6 novembre 1930: "Arthur de Bretagne" drame en 4 actes. Fanfare.

5 et 6 mai 1931: "Pour la Couronne" drame en 5 actes. Chant par des artistes du Conservatoire National de Québec, direction: Mme Fafard Drolet: Fanfare.

26 octobre 1933: "Une nuit de Noël" opérette. "Le Truc de Rose", comédie, chant et orchestre.

16 novembre 1933: "L'Expiation" drame en 3 actes.

30 nov. et 2 déc. 1933: "Les Boulinard" comédie-vaudeville, en 3 actes. Fanfare.

8 février 1934: "Un Mari en Perspective" comédie. Euchre, 500, Bridge, orchestre et chant.

1er, 3, 28 mai et 13 nov. 1934: "L'Épreuve-Dévotion" drame en 5 actes. Orchestre.

28 et 29 novembre 1934: "L'Espionne Boche", drame militaire en 4 actes. Orchestre.

1935: "Le Cid", tragi-comédie de Corneille.

14 mars 1935: "Le Luthier de Crémone" comédie en 1 acte.

1935: "Jean Rivard de Plessis"

2 et 4 juillet 1935: "La Femme aux Yeux Fermés", pièce en 4 actes et un prologue. Orchestre.

Août 1935: "La Danse de P'tits Vieux"

16 et 17 décembre 1936: "Pas de Prêtre entre Toi et Moi" drame en 7 tableaux. Orchestre. Direction: Edwin Bélanger.

19 et 20 mai 1937: "Ces Dames aux Chapeaux Verts" comédie en 4 actes.

13 juin 1937: Concert par le Cercle Philharmonique de Québec, sous la direction de Edwin Bélanger.

20 et 23 février 1939: "La Marraine de Charley" comédie en 3 actes.

9 et 11 mai 1939: "Le Duel" pièce en 3 actes. Orchestre.

6 et 8 juin 1939: "La Femme aux Yeux Fermés" pièce en 4 actes et un prologue. Orchestre.

1940: "Le Coeur Blessé"

28 janvier 1940: "Les Assauts d'une Soubrette" opérette.

Au temps des Cormier



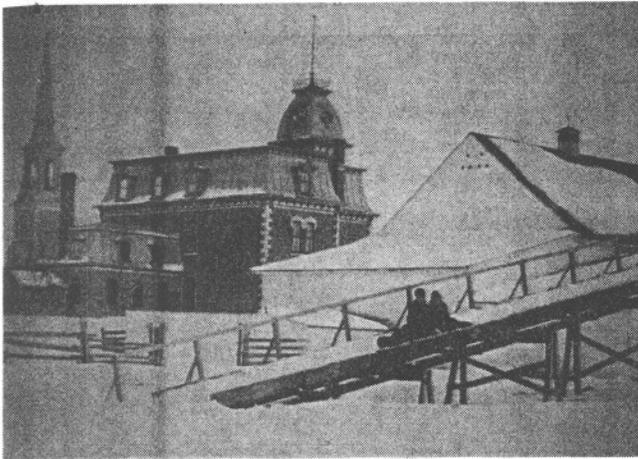
Partie de croquet à la demeure des Cormier.

À droite: Mme Dupuis (Anita Dionne), mère de Jeanne Dupuis.

À gauche: Blanche Bourgoin Berthiaume.



Partie de croquet sur les terrains de la maison de N.C. Cormier.

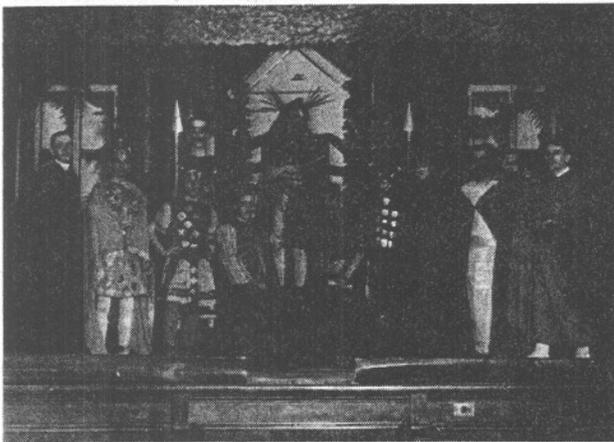


Glissoire à l'arrière des granges de N.C. Cormier aujourd'hui, emplacement du C.L.S.C. de l'Érable. On voit ici Mme N.C. Cormier (Aglé Laroche) et sa nièce, Mme Arthur Berthiaume (Blanche Bourgoin).



Un gramophone et des disques sous forme de rouleau de cire.

Les soirées culturelles



Pièce "Néron".



Pièce "Claude Bordane".



◀ Masquerade

De g. à d.: Maurice Bourque, Georges Bourque, Adrienne Savoie, Robert Bourque, L. Jutras, Adélie Bourque, Annette Roger, Blanche Laliberté.

Arrière: Mme Ludger Jutras, Alphonse Savoie, Jean-Paul Bourque, Jean-Paul Côté, Madeleine Bourque, Paul-Maurice Jutras, Bernadette Côté, Phil. Boulé, Marguerite Bourque.



"La danse des p'tits vieux" lors des fêtes du Centenaire en 1935.



Masquarade Forand
(11 février 1934)

4 - 6 juin 1940: "Le Jeune Dieu" pièce en 3 actes de Mme Yvette O. Mercier Gouin.

Du 2 au 8 décembre 1944: Tombola organisée par l'Union Musicale.

Avec cette imposante liste, on se rend compte que la vie culturelle de Plessisville était des plus actives. Dès 1889, les talents locaux se sont manifestés à la grande joie de nos pionniers qui, par ces magnifiques soirées, arrivaient sûrement à oublier les fatigues d'un dur labeur.

Fait à noter, lors de la représentation du 4 juin 1940 de la pièce "Le Jeune Dieu", l'auteure, Mme Yvette O. Mercier Gouin, honora les jeunes comédiens de sa présence.

Les comédiens, comédiennes, musiciens et musiciennes qu'on voyait le plus souvent sur scène étaient: Mme Marguerite Bertrand qui fut aussi "metteur en scène" à l'occasion, Mlle Hélène Roger qui en plus de jouer la comédie, enchantait le public par sa superbe voix de soprano léger, Mlle Bernadette Côté comédienne et excellente musicienne (pianiste), Mlle Yvonne Roger, Mme Charles E. Benoît et Mlle Antoinette Savoie.

Chez les comédiens, on retrouvait M. Raoul V. Laliberté, M. Jn-Paul Houde, M. Jacques Hébert, M. Eugène Magnan, M. René Tardif, particulièrement apprécié dans le rôle de Charley, dans "La Marraine de Charley".

Lors des fêtes du Centenaire de Plessisville en 1935, le Cercle d'Art Dramatique présentait le "Cid", tragi-comédie de P. Corneille (1636), avec comme artiste-invité, M. Alexandre Julien. Les autres interprètes étaient: Renaud Miville, J.M. Jutras, Jean Massicotte, Benoît Brochu, Gérard Bergeron, J.L. Faille, Gilberte Miville et dans "Chimène" Bernadette Côté, aussi comme artiste-invitée.

L'Institut Canadien du Village de Plessisville

Dans l'esquisse sur le Canada par J.C. Boucher, on lit ces mots: "Dans les villes et dans plusieurs comtés du Haut et du Bas-Canada, il y a des Instituts et des Associations Littéraires, et un grand nombre de paroisses sont des petites bibliothèques publiques".

À l'automne de 1856, les grands travaux publics terminés, on résolut de passer à l'action. On fit alors circuler un prospectus non pour sonder l'opinion publique, mais plutôt pour remplir une formule d'usage.

Voilà ce qu'était ce prospectus:

- 1- On parle depuis longtemps d'établir un institut et une bibliothèque pour le Village de Plessisville et la paroisse St-Calixte de Somerset.
- 2- Les besoins et les avantages d'une pareille institution se faisant sentir tous les jours de plus en plus, il a été jugé expédient d'amener aujourd'hui ce sujet devant le public, qui ne peut manquer de l'accueillir favorablement.
- 3- Le vif intérêt et la bonne volonté témoignent jusqu'ici pour la bonne cause de l'éducation, pour le progrès moral et intellectuel, assurant à cette institution que l'on veut établir, une existence honorable et féconde.
- 4- Est-il besoin d'amener ici les avantages qui découlent naturellement de ces sortes d'institutions, de ces bibliothèques de paroisse, encouragées par la voix du clergé et les libéralités du gouvernement?

5- Comme ces Sociétés Littéraires, notre Institut aura pour but l'instruction mutuelle et la diffusion des lumières de l'éducation, par le moyen de journaux et de la bibliothèque accessible à tout le public, moyennant un léger droit d'admission.

6- L'expérience acquise dans la formation de semblables institutions, démontre que le succès de l'entreprise doit dépendre principalement du zèle et de la coopération de tout le monde.

7- Les personnages désirant devenir membres de cet institut, sont priés d'apposer leur signature au présent prospectus.

Le projet fut goûté de tout le monde, et le prospectus couvert des signatures des habitants les plus marquants.

Afin de donner à l'Institut une organisation, des officiers pour voir à sa bonne marche et à une saine administration, une assemblée fut convoquée le 7 décembre 1856.

M. Charles Cormier, alors maire du village, fut choisi président, et M. François-L. Poudrier, capitaine de milice et juge de paix, fut prié d'agir comme secrétaire.

Connaissant les avantages d'une telle association, il fut résolu unanimement d'établir un institut et une bibliothèque publique dûment incorporée.

Le conseil était composé de M. le curé Jos. Matte, président d'honneur, l'honorable Y.-L. Rhodes, vice-président d'honneur, Charles Cormier, président, Frs.-L. Poudrier, secrétaire-trésorier, L.-Jacques Pitau, secrétaire-archiviste, A.-C. Maillard, bibliothécaire, J.-Baptiste Prince, bibliothécaire.

Par la suite, fut établi un comité de régie composé de Pierre-Célestin Bourke comme greffier, Olivier Cormier, Hyacinthe Jutras, P.-O. Triganne, Moïse Beauchesne, N. Brunelle, Moïse Carignan, Félix Savoie, J.-Baptiste Bouvet, Guillaume Paquet et Jean-Baptiste Mercure, conseillers.

Il fallut aussi créer un fonds pour l'achat d'une bibliothèque et faire face aux autres dépenses. On fixa la contribution à un shilling et trois deniers, couvrant l'année 1857. Un coût bien minime, mais on voulait que tout le monde puisse profiter des avantages de l'association.

La contribution étant trop faible, on fit appel à la générosité de chacun. Ce ne fut pas en vain, plusieurs personnes contribuèrent largement.

Le 1er janvier 1857, on convoqua une assemblée des membres pour choisir un comité chargé de préparer une constitution, des règlements ainsi qu'une déclaration, tel que voulu par la loi.

Le comité fut composé du rév. Jos. Matte, curé, Frs.-L. Poudrier, Dr. Jos. Bettez, P.-C. Bourk, Hyacinthe Jutras et L.-Jacques Pitau.

Ce comité réuni en février, sous la présidence du curé Matte, présenta la déclaration suivante, concernant les règlements d'une constitution propre à l'Institut, laquelle fut adoptée unanimement, sur motion de J.-Baptiste Mercure, secondé par M.-C. Laurendeau. Les membres du comité de régie étaient: Pierre-Célestin Bourk, greffier, Olivier Cormier N.P., Hyacinthe Jutras, P.-O. Triganne, Moïse Beauchesne, Narcisse Brunelle, Moïse Carignan, Félix Savoie, J.-Bpte Bouvet, Guillaume Paquet, J.-Bpte Mercure, conseillers.

"En conformité à ce qui précède, nous soussignés avons résolu de nous adresser au bureau de registraire du comté, pour être incorporé sous les noms et buts, sous-mentionnés, en vertu de l'acte passé dans la 14e et 15e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, chapitre 86, et intitulé "Acte pour pourvoir à l'incorporation et à une meilleure administration des associations des bibliothèques et des Instituts des Artisans.

Le tout néanmoins humblement soumis
Joseph Matte, prêtre président du comité".

Rapport du Comité:

"Nous soussignés, avons souscrit une somme de vingt-cinq livres courant, dans l'intention de fonder dans le village de Plessisville, township de Somerset, district de Québec, comté de Mégantic, une association qui prendra le nom de l'Institut Canadien du Village de Plessisville.

"Le but de l'Institut est l'instruction mutuelle et la diffusion des lumières et de l'éducation parmi ses membres, par le moyen de journaux, d'une bibliothèque et d'un cours de lecture. Ce, suivant la constitution et les règlements que nous avons cru devoir adopter".

Ces règlements étaient au nombre de vingt-cinq.

En voici seulement quelques-uns.

Art. 1- L'institut se composera d'un nombre indéterminé de membres qui, à partir du 1er janvier 1858, paieront une contribution fixée par les règlements faits à cet effet.

Art. 2- Personne ne pourra devenir membre de l'Institut à moins d'être présenté par deux membres sur motion

- régulière, et de réunir les suffrages de la moitié des membres présents à la séance où cette élection se fera.
- Art. 6- M. le curé de la paroisse St-Calixte de Somerset sera ex-officio, le président-honoraire de l'association.
- Art. 24- La fête nationale de l'Institut Canadien du Village de Plessisville sera la St-Jean-Baptiste.
- Art. 25- Les officiers actifs aidés du Comité de Régie devront faire, plus tard, des règlements concernant la Chambre de Lecture et la Bibliothèque de l'Institution.

Le dimanche 15 mars 1857, le rév. Jos. Matte, président d'honneur, devant une assemblée nombreuse, parla des avantages de l'association littéraire ainsi que l'influence des lettres et du christianisme sur les moeurs et la civilisation. C'était à l'issue de vêpres, et 103 membres étaient inscrits à la bibliothèque.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas toujours. Comme il arrive souvent à d'autres, l'association connut, elle aussi, ses difficultés.

En effet, le 10 novembre 1872, la relève s'étant avérée absente, le secrétaire-trésorier M. Pierre Vigneau, sur les conseils sollicités et reçus auprès de l'hon. Georges Troine, solliciteur-général de la province, convoqua une assemblée extraordinaire pour prendre en considération de vendre la propriété de l'Institut.

La propriété mobilière se composait de 236 volumes, une bibliothèque vitrée, une table avec pupitre, plusieurs bancs, le registraire et une dette de \$62.00.

La bâtisse fut vendue le 17 décembre 1872 et la bibliothèque, les livres et documents remis au rév. Damase Matte, pour en former une bibliothèque paroissiale.

Ainsi prit fin une épopée qui durait depuis plus de quinze ans.

Le théâtre dans les années '60



Le 23 novembre 1965, l'exécutif du Conseil des Arts de Plessisville.

De g. à d.: Madeleine Timmermans, Bertrand Savoie, Jean Gagné, Claude Véraquin, Denise Larochelle.



Pièce de théâtre "Quand on s'aime bien tous les deux". Nous vous invitons à tenter de découvrir quels en sont les acteurs!



En 1968, une comédie de Feydeau: "La Poudre aux yeux". On voit ici: Yves Bécotte, Marcel Doyle, Denis Goulet, Michèle Chevalier, Jacinthe Vigneault, Pierre Fillion, Céline Mailhot, Edith Larochelle, Denyse Fournier, Denyse Hallé, Liliane Blier, Guy Pellerin, Denis Belleville, Réjean Vigneault.



"La Mandragore", pièce de théâtre jouée à Plessisville les 1-2 mars 1969.

Le Conseil des Arts de Plessisville

Les années 1940 à 1959 furent marquées par la guerre et l'après-guerre. Elles furent qualifiées au Québec de période de "grande noirceur", et en certains milieux, semblent avoir bien pesé sur la vie culturelle de ce temps chez-nous.

Mais comme une collectivité ne peut vivre longtemps sans souci d'une identité culturelle intense, les Plessisvillois ont appris à se reconnaître lors de la formation du Conseil des Arts (C.A.P.).

Dans ses préoccupations, le C.A.P., avec des possibilités restreintes, rejoignait celles du Comité culturel de nos jours.

Les procès-verbaux n'ayant pu être retracés, les récits de personnes ayant vécu l'expérience au sein de cet organisme en font foi.

La mise sur pied des Jeunesses Musicales, l'achat d'un piano, l'aide apportée pour la formation de jeunes musiciens, les spectacles classiques et populaires ont fait le bonheur des mélomanes.

Ont été actifs comme présidents: MM. Jean Fusey, Michel Forand, Bertrand Savoie et Jacques Gagné.

La voie était ouverte au futur Comité Socio-Culturel.

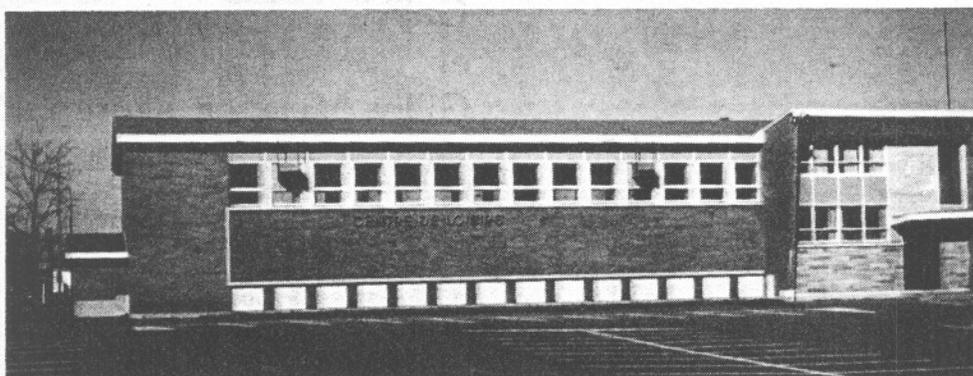
Centre des Loisirs



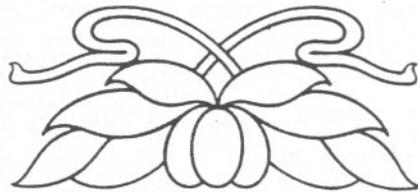
Souscription de la Forano pour le Centre des Loisirs de Plessisville. De g. à d.: Raymond Charron, Paul-Marcel Forand, J.A. Forand, Louis-Edouard Presseault, Jean-Paul Houde et Jean-Marie Ouellet.



"Une boîte de nuit à la portée des jeunes". (avril-juin 1966) à l'intérieur du gymnase du Centre des Loisirs. Orchestre invité: "Les Bops".



Centre des Loisirs en 1977. Aujourd'hui, le Centre des Loisirs ayant été détruit par un incendie, on retrouve au même endroit le Centre Communautaire (rue Fournier).



Hommage de la Municipalité de Laurierville

**à l'occasion du
150e de Plessisville**

Maire: André Morissette

**Conseillers: Thérèse Binette
Eugène Bédard
Adrien Labonté
Yvon Bergeron
Marcel Lessard
Gabriel St-Pierre
et
Gilles Mercier, secrétaire**